

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

17 NOVEMBRE 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Rapports d'activité 2010
des syndicats
intercommunaux :
S.I.A.B.S. –
S.I.D.E.Y.N.E.-S.E.Y.**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 18 novembre 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 25 novembre 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 28 novembre 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille onze, le 17 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 novembre deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY
Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur FAVREAU

Secrétaire de Séance :

Monsieur HAÏAT

N° DE DOSSIER : 11 G 17

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2010 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX :
S.I.A.B.S. – S.I.D.E.Y.N.E.

RAPPORTEURS : Monsieur MAILLARD (S.I.A.B.S.) – Monsieur CHARREAU (S.I.D.E.Y.N.E.-
S.E.Y.)

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2010 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (S.I.A.B.S.),
- le Syndicat Intercommunal D'Electricité des Yvelines Nord-Est (S.I.D.E.Y.N.E.- S.E.Y.).

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

DÉLIBÉRATION

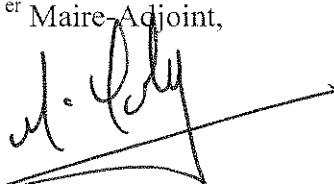
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des rapports d'activité 2010 des syndicats intercommunaux précités.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines

RAPPORT S.I.A.B.S 2010

Approuvé par le comité syndical du 29 septembre 2011

Le Présent rapport établi par le Président de l'établissement public, conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

M. le Président rappelle que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (S.I.A.B.S) est composé de 14 communes, à savoir :

- Le Vésinet,
- Le Pecq,
- Chatou,
- Montesson,
- Croissy sur Seine,
- Saint-Germain-en-Laye,
- Fourqueux,
- Bougival,
- La Celle Saint Cloud,
- Vaucresson,
- Louveciennes,
- Marly le Roi,
- Le Port Marly,
- L'Etang la Ville.

Le S.I.A.B.S a vocation à assurer l'exécution, l'entretien et le fonctionnement:

- des collecteurs eaux usées "de la Boucle de la Seine" (ainsi que de ses ouvrages annexes, chambre de dessablement, déversoirs d'orage, postes de refoulement et de relèvement, etc...) destinés à conduire à l'émissaire "Sèvres-Achères" les eaux usées diluées ou non provenant de tout ou partie des territoires des communes syndiquées.
- des ouvrages intercommunaux d'assainissement établis sur la rive droite de la Seine qui intéressent tout ou partie des communes du Pecq, du Vésinet, de Montesson, de Croissy sur Seine et de Chatou.

1- LE SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT GLOBAL DES RESEAUX

C'est dans ce cadre que les Syndicats Intercommunaux d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS), de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL) et de la Région de Bougival (SIARB) ont mis en œuvre, depuis plusieurs années, un ensemble d'études, pour diagnostiquer le système d'assainissement, à l'échelle communale et intercommunale.

Dans l'optique d'une harmonisation du fonctionnement des réseaux et des politiques de travaux engagés, les trois syndicats ont confié au Groupement solidaire « Hydratec » par l'intermédiaire du SIABS, une étude globale de gestion de temps de pluie sur l'ensemble des bassins versants du territoire de chacun de ces syndicats.

Cette étude qui a bénéficié du concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Conseil Général des Yvelines, entre dans le cadre de l'application de la Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 vise à :

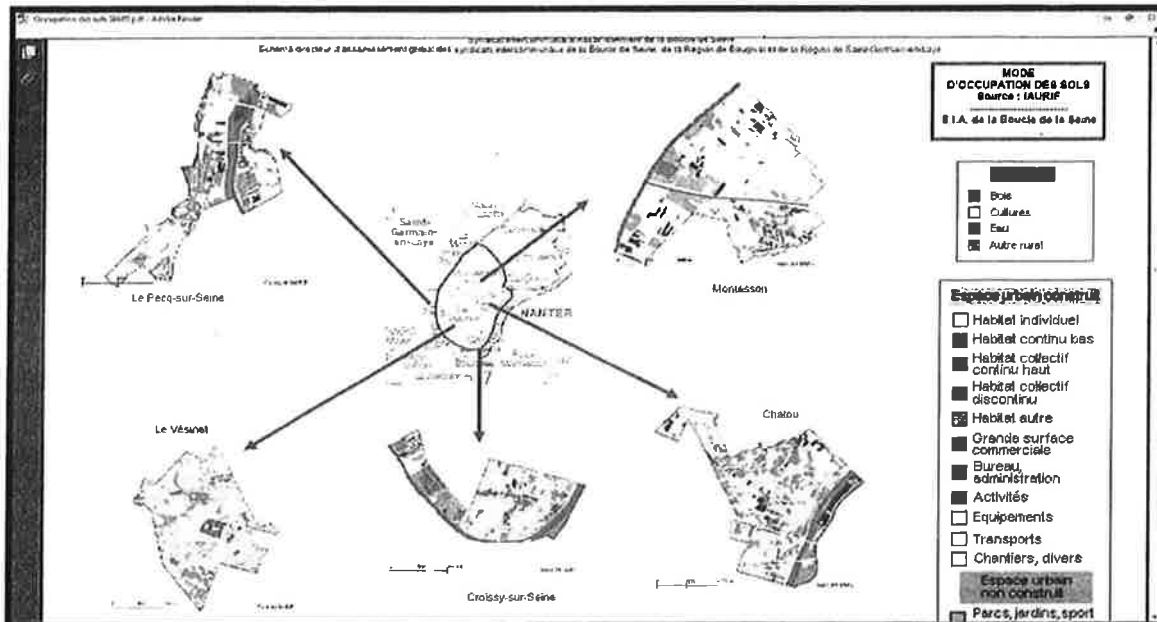
- élaborer un bilan des schémas directeurs antérieurs et des travaux menés par temps secs;
- optimiser la gestion des flux à partir d'une modélisation des écoulements par temps de pluie;
- contribuer à la restauration du milieu naturel.

Pour atteindre ces objectifs, la société Hydratec a proposé de :

- actualiser les études de diagnostic antérieures, afin de les rendre compatibles avec les projets des syndicats et des communes, en y intégrant les travaux réalisés ;
- localiser, quantifier et hiérarchiser les désordres sur les réseaux d'assainissement (EU, EP, unitaires) et les ouvrages associés (déversoirs d'orages, postes de refoulement/relèvement) ainsi que sur les cours d'eau (reconnaitances de terrain, mesures en continu, ...)
- mesurer les charges hydrauliques et polluantes de temps sec et de temps de pluie dirigées vers l'émissaire du SIAAP et celles rejetées au milieu naturel ;
- quantifier par secteur les apports d'eaux claires parasites de différentes origines ;
- modéliser les écoulements pluviaux dans les canalisations unitaires et pluviales, y compris celles véhiculant les cours d'eau ;
- définir les solutions techniques adaptées aux dysfonctionnements mis en évidence ;
- établir un programme d'actions chiffré et hiérarchisé en distinguant les actions communes aux trois syndicats et les actions relatives à chaque syndicat ;
- fixer les préconisations techniques aux différentes communes adhérentes aux syndicats afin d'assurer la cohérence de l'ensemble des travaux sur les territoires syndicaux.

S'agissant du S.I.A.B.S, le Schéma directeur porte sur :

PERIMETRE		
Urbain construit	<i>Surface (ha)</i>	1484
	<i>Pourcentage</i>	62%
Urbain non construit	<i>Surface (ha)</i>	298
	<i>Pourcentage</i>	13%
Rural	<i>Surface (ha)</i>	599
	<i>Pourcentage</i>	25%



Les mesures permettant d'établir les résultats de cette étude ont été réalisées entre le 19 février et le 16 avril 2007 (jusqu'au 9 mai pour les points concernés par le temps de pluie) et ont consisté en :

- le suivi de la pluviométrie : six pluviomètres installés par le groupement + trois pluviomètres de la Lyonnaise des Eaux (autosurveillance),
- le suivi piézométrique : suivi en continu de trois piézomètres et suivi ponctuel en deux sites,
- le suivi des débits et hauteurs d'eau en 91 sites : instrumentation de 103 points de mesures par le groupement et exploitation des données d'autosurveillance des exploitants (11 points).

Ces mesures ont *in fine* permis :

- estimer des volumes d'eaux claires parasites permanents,
- évaluer des surfaces actives,
- quantifier des flux de pollution générés par temps sec aux points névralgiques des réseaux EU ou unitaires ou rejetés sans traitement au milieu naturel,
- hiérarchiser des déversoirs d'orages vis-à-vis des flux de pollution déversés au milieu naturel,
- dresser le taux de raccordement aux réseaux eaux usées et unitaires,
- établir le bilan du fonctionnement des structures d'assainissement par temps sec et par temps de pluie,
- établir le bilan du fonctionnement des interconnexions entre réseaux d'assainissement et cours d'eau,
- proposer des investigations complémentaires

Pour résumer, la phase 3 du rapport hydratec a mis en avant pour le S.I.A.B.S de multiples sources de dysfonctionnement hydraulique des réseaux par temps sec et temps de pluie. Celles-ci ont pour conséquence principale la saturation des structures de transfert par temps de pluie provoquant des rejets de pollution généralisés au milieu récepteur et des débordements de réseaux, le collecteur T130 provoquant des surverses en période de pointe.

D'une manière générale, une insuffisance de la capacité du réseau a été constatée avec les apports, provoquant, en raison de la configuration des réseaux, leur délestage dans les réseaux unitaires. Ainsi, l'inadéquation des réseaux (structure, configuration et dimensionnement) et des apports qui y sont acheminés (nature et importance), entraîne des débordements et des rejets de pollution au milieu récepteur.

Au final, l'étude après dressé le constat des dysfonctionnements, a proposé la construction d'un modèle hydraulique du réseau en vue d'évaluer son fonctionnement hydraulique et ses insuffisances et proposé la recherche de solutions cohérentes, répondant aux exigences techniques et réglementaires en vigueur.

L'exécution budgétaire 2010 reflète comme par le passé la poursuite de la politique d'amélioration des réseaux soutenue par le Comité du S.I.A.B.S en inscrivant les crédits nécessaires à la fois pour l'entretien courant des structures mais aussi pour permettre les renouvellements programmés selon le schéma directeur. La planification et l'anticipation restent les maîtres mots qui caractérisent la gestion du S.I.A.B.S, l'ensemble étant assorti d'une politique tarifaire de l'eau compatible avec les efforts d'investissement, la raréfaction des subventions et la diminution de la consommation.

M. le Président souligne que la baisse de la consommation d'eau par les usagers n'induit pas une baisse des coûts structurels liés à l'entretien des réseaux, ce qui est souvent mal accepté par le consommateur. Le rapport 2010 du fermier ne dit pas autre chose en soulignant que :

- 31 313 abonnés ont été enregistrés au 31 décembre 2010, soit une hausse de 4,48 % par rapport à l'année 2009 (+ 1 344 clients actifs).
- 10 419 373 m³ ont été assujettis en 2010, ce qui représente une baisse de 1 % par rapport à l'année 2009 (-106 510 m³).

2- LES ACTIONS SIGNIFICATIVES DU DELEGATAIRE : LA LYONNAISE DES EAUX

- M. le Président rappelle que le périmètre de l'affermage a été modifié en 2010 par le renouvellement du contrat de délégation en mars 2010 pour une période de 8 ans. Cette remise en concurrence a permis d'obtenir un accroissement des prestations du délégataire (intégration de la démarche de certification environnementale ISO 14001, renforcement du dispositif d'auto-surveillance au niveau des principaux déversoirs d'orage, définition des procédures à mettre en œuvre en cas de crises majeures et accès pour la Collectivité au Système d'Information Géographique de l'exploitant pour le partage des informations) avec une diminution du montant total de la DSP en 2010 de 73% par rapport à l'ancien contrat compte tenu du changement de rythme de facturation.

S'agissant de ses obligations, l'année 2010 a été marquée par :

- la poursuite de la réalisation de campagnes d'enquêtes de conformité notamment afin d'identifier les apports d'eaux usées sur le poste anti-crue de la rue du Printemps au Pecq ainsi que les sources éventuelles de pollution situées en amont du réseau d'eaux pluviales de la rue de Palfour à Montesson.
- la surveillance des rejets des établissements de restauration connectés aux réseaux syndicaux en vue de les inciter au respect de leurs obligations d'entretien des bacs à graisse,

- le complément apporté au dispositif d'auto-surveillance actuellement mis en place au niveau des déversoirs d'orage syndicaux sur les déversoirs Aligre et Larcher.

Quant aux interventions du fermier, les plus importantes ont portées sur le renouvellement :

- de deux pompes sur le poste Quai de Nymphée par des pompes de nouvelle technologie, équipées notamment de roue type N et d'enveloppe de refroidissement à eau glycolée.
- des barres de guidage des pompes 4 et 5 du poste Quai de Nymphée.
- des contacteurs de puissance du poste Rive Droite par des démarreurs progressifs sur les pompes du poste Rive Droite, qui ont l'avantage de limiter fortement les coups de bélier dans les canalisations.
- de la pompe de relevage n°1 du poste Rive Droite.
- du détecteur de niveau sur le poste Rive Droite.
- du pied d'assise et des barres de guidage de la pompe n°2 du poste Joséphine.
- des télé-transmetteurs sur les armoires électriques des postes

Parallèlement, le S.I.A.B.S a souhaité:

- poursuivre la réalisation du plan d'action défini suite aux conclusions de l'étude temps de pluie,
- établir une convention d'exploitation pour la zone commune SIAAP/SIABS du poste Nymphée.
- se rapprocher des communes de Montesson et Chatou afin de localiser puis limiter les apports de graisses au niveau des postes de pompage Les Courlis et Parc Penet.
- procéder à l'obturation du by-pass crée au niveau du poste de Nymphée dans le cadre des travaux de pose des dégrilleurs.

Quant aux travaux initiés par le S.I.A.B.S, ils ont permis essentiellement :

- l'installation d'un dispositif de détection du gaz H2S sur le poste Joséphine
- le changement des plaques fibrociment du toit de protection du groupe électrogène du poste quai de Nymphée.
- la réalisation de 6 interventions d'urgence suite à des obstructions de canalisation ou de la partie publique de branchements d'assainissement public à savoir :
 - o 2 132 ml de réseau ont fait l'objet d'un curage.
 - o 174 ml d'inspections télévisées
 - o 15 enquêtes de raccordement réalisées.
 - o 123 ouvrages d'engouffrement ont fait l'objet d'un pompage.
 - o 6 chambres à sables ont été pompées, dont 2 semestriellement

3 - ACTIVITE ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT

Le Comité Syndical, sous la présidence de Monsieur Christian MUREZ, s'est réuni quatre fois :

- le 11 février 2010,
- le 15 mars 2010,
- le 24 juin 2010 (pas de quorum)
- le 08 juillet 2010
- le 16 novembre 2010

4 - VIE FINANCIERE DU SYNDICAT : COMPTE ADMINISTRATIF 2010

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Réalisations hors rattachem.	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	35 500.00	10 427.29			25 072.71
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	99 348.00	91 440.28			7 907.72
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	131 924.00	86 980.07			44 943.93
Total des dépenses de gestion des services		266 772.00	188 847.64			77 924.36
66	CHARGES FINANCIERES	148 000.00	93 799.99	30 431.36		23 768.65
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000.00				6 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES					
Total des dépenses réelles d'exploitation		420 772.00	282 647.63	30 431.36		107 693.01
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	482 546.00				
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	402 197.00	394 267.86			7 929.14
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		884 743.00	394 267.86			7 929.14
TOTAL		1 305 515.00	676 915.49	30 431.36		115 622.15

Pour information						
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Réalisations hors rattachem.	Rattachements	Restes à réaliser	Crédits annulés
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	620 000.00	603 894.82			16 105.18
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	157 000.00	157 607.00			-607.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	55 000.00	58 149.08			-3 149.08
Total des recettes de gestion des services		832 000.00	819 650.90			12 349.10
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
Total des recettes réelles d'exploitation		832 000.00	819 650.90			12 349.10
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	473 515.00	422 113.84			51 401.16
Total des recettes d'ordre d'exploitation		473 515.00	422 113.84			51 401.16
TOTAL		1 305 515.00	1 241 764.74			63 750.26

Pour information						
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500.00			500.00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 031 478.00	388 439.45	364 268.33	278 770.22
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	1 031 978.00	388 439.45	364 268.33	279 270.22
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	51 400.00			51 400.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	496 007.00	421 168.08		74 838.92
020	DEPENSES IMPREVUES				
	Total des dépenses financières	547 407.00	421 168.08		126 238.92
4581	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	1 579 385.00	809 607.53	364 268.33	405 509.14
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	422 115.00	422 113.84		1.16
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	12 612.00	12 611.82		0.18
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	434 727.00	434 725.66		1.34
	TOTAL	2 014 112.00	1 244 333.19	364 268.33	405 510.48

Pour information					
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	286 231.39			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	330 865.00	177 126.00	48 918.00	104 821.00
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	539 602.56	100 000.00	200 000.00	239 602.56
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS				
	Total des recettes d'équipement	870 467.56	277 126.00	248 918.00	344 423.56
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	157 262.00	65 586.39	28 565.00	63 110.61
106	Reserves	375 258.83	375 258.83		
	Total des recettes financières	532 520.83	440 845.22	28 565.00	63 110.61
4582	Total des opérations pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	1 402 988.39	717 971.22	277 483.00	407 534.17
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	482 546.00			
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	402 197.00	394 267.86		7 929.14
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	12 612.00	12 611.82		0.18
	Total des recettes d'ordre d'investissement	897 355.00	406 879.68		7 929.32
	TOTAL	2 300 343.39	1 124 850.90	277 483.00	415 463.49

Pour information					
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 427.29		10 427.29
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	91 440.28		91 440.28
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	86 980.07		86 980.07
66	CHARGES FINANCIERES	124 231.35		124 231.35
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	<i>Dotations aux amort., aux dépréciations et prov.</i>		394 267.86	394 267.86
	Dépenses d'exploitation - Total	313 078.99	394 267.86	707 346.85

+

D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	707 346.85
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	<i>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES</i>		422 113.84	422 113.84
15	<i>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</i>			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	421 168.08		421 168.08
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)		12 611.82	12 611.82
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	388 439.45		388 439.45
28	<i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</i>			
	Dépenses d'investissement - Total	809 607.53	434 725.66	1 244 333.19

+

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	286 231.39
---	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 530 564.58
---	---------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	603 894.82		603 894.82
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	157 607.00		157 607.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	58 149.08		58 149.08
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		422 113.84	422 113.84
78	<i>REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</i>			
	Recettes d'exploitation - Total	819 650.90	422 113.84	1 241 764.74

+

R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 241 764.74
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	65 586.39		65 586.39
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	177 126.00		177 126.00
15	<i>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</i>			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	100 000.00		100 000.00
20	<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</i>		12 611.82	12 611.82
21	<i>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</i>			
28	<i>AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS</i>		394 267.86	394 267.86
	Recettes d'investissement - Total	342 712.39	406 879.68	749 592.07

+

R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	
---	--

+

Affectation au compte 106	375 258.83
----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 124 850.90
---	---------------------



S.I.D.E.Y.N.E. – S.E.Y.
Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines Nord-Est
Adhérent au Syndicat d'Énergie des Yvelines

RAPPORT D'ACTIVITE

2010

PREAMBULE

Ce rapport s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L 5211 39 du code général des collectivités territoriales.

Cet article dispose que chaque année, un rapport retraçant l'activité du syndicat doit être établi.

Ce rapport doit être transmis au Maire de chaque commune membre, accompagné du compte administratif.

I - PRESENTATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE YVELINES NORD EST

I.1 - DESCRIPTION DU SYNDICAT

Le SIDEYNE est un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU).

Le SIDEYNE comporte 13 communes : BOUGIVAL, CHAMBOURCY, FOURQUEUX, LE PECQ, LE MESNIL LE ROI, LE PORT-MARLY, SARTROUVILLE, L'ETANG-LA-VILLE, LOUVECIENNES, HOUILLES, MAREIL-MARLY, MARLY-LE-ROI, SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Le siège du syndicat est fixé à l'hôtel de ville du PECQ.

Chaque commune membre est représentée par deux délégués titulaires, auxquels s'ajoutent deux délégués suppléants.

Le bureau du syndicat est composé en plus du Président, de deux Vice-Présidents, d'un secrétaire et de deux autres membres.

I.2 - LES MISSIONS DU SIDEYNE

La distribution de l'électricité est une mission de service public qui doit être assurée par les communes. Le réseau de distribution d'électricité appartient aux collectivités locales. Les communes peuvent transférer cette compétence à un établissement public de coopération intercommunale.

La plupart des collectivités, communes ou établissement public de coopération intercommunale, ont concédé ce service public à ERDF.

Le SIDEYNE, jusqu'à son adhésion au SEY (Syndicat d'Energie des Yvelines), exerçait les missions de l'autorité concédante du service de distribution de l'électricité.

Depuis l'adhésion du SIDEYNE au SEY (Novembre 1999), cette compétence est exercée par ce syndicat mixte.

Cependant, par délégation du SEY, le SIDEYNE peut assurer certaines des missions de l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité.

La loi du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie a prévu le regroupement en une structure unique par département des autorités organisatrices de la distribution publique de l'électricité.

Le SEY étant le syndicat d'électricité le plus important des Yvelines, il a été proposé par la préfecture des Yvelines qu'il soit l'entité assurant cette mission.

Toutes les communes et tous les syndicats n'adhérant pas au SEY sont donc invités à adhérer au SEY.

Les participations financières versées par le SIDEYNE :

Les participations financières accordées par ERDF dans le cadre du cahier des charges de concession sont versées au SIDEYNE, soit par le SEY, soit par ERDF directement, en fonction du type de participation.

Le SIDEYNE redistribue ces fonds aux communes membres au prorata des travaux électriques qu'elles ont effectivement réalisés.

Les participations financières, versées aux communes, sont de deux ordres :

- ✓ la participation liée aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension (40%) correspondant à l'article 8 du cahier des charges de concession,
- ✓ la redevance dite R2 liée aux travaux d'enfouissement de réseaux électriques et aux travaux de renouvellement d'éclairage public.

Le SIDEYNE est chargé de réunir les factures de toutes les communes afin de justifier les montants des travaux et de les adresser au SEY ou à ERDF. Il réalise un travail de sollicitation et d'information auprès des collectivités.

Pour la participation accordée au titre de l'article 8 du cahier des charges (40% du montant des travaux d'enfouissement électrique), le SIDEYNE doit distinguer dans l'opération d'enfouissement, la part propre aux travaux d'enfouissement électrique, qui doit être distincte de celle de la partie travaux d'éclairage public, Télécom ou travaux de génie civil liés au chantier.

Compte tenu de la complexité des chantiers, le SIDEYNE sollicite désormais auprès des communes, avec l'envoi des factures, l'établissement d'un tableau de répartition de ces différents postes. Le SIDEYNE a un rôle d'information et de conseil sur la constitution du dossier qui doit comprendre outre le tableau de répartition évoqué, le ou les DGD (Décompte Général Définitif) de chacun des intervenants au chantier concerné par l'enfouissement du réseau électrique et le plan de récolement du chantier.

Le SIDEYNE s'assure auprès d'ERDF de la prise en compte de la totalité des frais engagés par les communes pour le calcul des 40% de participation.

Par ailleurs, le SIDEYNE peut également exercer, par délégation du SEY, le contrôle de la distribution d'énergie électrique et représenter les collectivités membres dans toutes les instances où sa présence est requise. Toutefois, ce travail est désormais la plupart du temps exercé par le SEY.

Les statuts du Syndicat ajoutent à ces compétences la possibilité d'apporter un soutien technique ou d'aide à la maîtrise d'œuvre.

Le SIDEYNE peut par ailleurs bénéficier du concours des ingénieurs du SEY pour aider les communes.

1.3 - Le FINANCEMENT DU SIDEYNE

La redevance R1

Les communes membres du SIDEYNE ne versent aucune participation au syndicat.

Le SEY reverse aux syndicats adhérents qui prennent en charge certaines missions de contrôle déléguées par le SEY une partie de la redevance R1 due par ERDF pour couvrir leurs frais de fonctionnement.

La redevance versée par le SEY au SIDEYNE est calculée de la manière suivante :

- une partie est calculée en fonction du nombre de communes du SIDEYNE et d'habitants, plus une base forfaitaire.
- une partie variable est calculée en fonction des missions de contrôle conservées par le SIDEYNE. Un barème a été adopté par le SEY selon le type de mission.

Il est rappelé que les missions conservées par le SIDEYNE sont actuellement les suivantes :

- Demande auprès des communes des factures pour le calcul de la redevance R2, regroupement de celles-ci pour envoi au SEY et reversement de la redevance R2 aux communes.
- Reversement de la redevance R2 ristournée par le SEY aux communes.
- Etablissement du programme de travaux d'enfouissement et transmission à ERDF.
- Regroupement des factures relatives à la participation des 40% et préparation des dossiers transmis à ERDF pour l'obtention des 40%.
- Reversement aux communes de la participation de 40%.

En 2010, la redevance R1 s'est élevée à : 7.300 €, montant identique à celui de l'année passée.

Cette redevance est conservée par le SIDEYNE pour l'accomplissement des missions évoquées ci-dessus et l'ensemble de ses frais de fonctionnement (frais administratifs, assurance ...).

La redevance R2

ERDF verse au SEY, qui la rétrocède au SIDEYNE, une redevance dont le montant est fonction des travaux d'investissement relatifs aux réseaux de distribution électrique et les travaux d'éclairage public.

Cette redevance est calculée sur la base d'une formule qui tient compte du montant des enfouissements de réseaux de distribution d'électricité, du montant des investissements sur le réseau d'éclairage public et du montant perçu en taxes municipales (pour le SIDEYNE, T= 0).

S'ajoutent à ces paramètres deux autres données : le rapport population de la concession, population du département et la durée de la concession, plus certains coefficients. Cette redevance est calculée sur la base des travaux payés l'année N-2.

Cette redevance est donc entièrement reversée aux communes par le SIDEYNE en proportion des travaux d'investissement en enfouissement de réseaux électriques d'une part et en éclairage public d'autre part payés par chaque commune l'année N-2.

Les travaux d'enfouissement de réseaux électriques bénéficient donc dans un premier temps de 40% de participation au titre de l'article 8 puis de la part de la redevance R2.

Le taux de la redevance R2 perçue par le SIDEYNE est égal à celui calculée avant l'adhésion au SEY selon la formule explicitée ci-dessus majorée de 28 % (contre 25% en 2009).

En 2010, le taux de la R2 s'est élevé à 9,89 % (contre 9,66 % en 2009) pour les travaux d'éclairage public et 24,42% (contre 23,85 % en 2009) pour les travaux d'enfouissement de réseaux, après déduction de la participation ERDF de 40%.

Le montant de la R2 2010, toutes communes confondues, est égal à : 274.947,71 € y compris la partie liée aux feux tricolores (contre 287.590,71 € pour la R2 2009).

Les communes membres du SIDEYNE à sa création bénéficient d'une particularité : une participation financière d'ERDF sur les travaux d'investissement concernant les feux de signalisation. En 2010, cette partie s'est élevée à 2.445,10 € (contre 5.626,45 € en 2009).

Année	R2	R1
2005	441.579,08 €	7.153,00 €
2006	231.317,42 €	7.200,00 €
2007	375.353,12 €	7.200,00 €
2008	201.012,71 €	7.200,00 €
2009	287.590,45 €	7.300,00 €
2010	274.947,71 €	7.300,00 €

* Y compris la participation pour les feux tricolores.

Participation de 40 % aux travaux d'enfouissement des réseaux basse tension

A ces deux redevances s'ajoute une participation de 40 % hors taxes versée par ERDF pour les travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension y compris les branchements privés.

Chaque année, les travaux prévus par chaque commune sont répertoriés et un programme est arrêté par le SIDEYNE.

Lorsque les travaux sont achevés et payés, les factures peuvent être transmises au SIDEYNE.

Le SIDEYNE reverse la totalité de cette subvention aux communes en proportion des montants de travaux réalisés.

Il est constaté un décalage entre l'année de programmation et le versement de la participation.

Ce décalage est lié à la fois au fait que les travaux sont réalisés et payés plusieurs mois après leur inscription au programme voir l'année N +1 ou N +2 et à un rallongement des délais de versement des participations par ERDF.

Dès lors que les montants des participations sont communiqués par ERDF, le SIDEYNE s'efforce, lorsque sa trésorerie le lui permet, de faire l'avance et de verser la participation de 40% ou la R2 aux communes, sans attendre le règlement d'ERDF.

RECAPITULATIF DES VERSEMENTS 40% AU SIDEYNE

	Montant du programme	Montant de la participation EDF	année de versement
Programme 2001	1 241 849,00 €	76 966,46 €	2001 : 59 901,58; 2002 : 17 064,88
Programme 2002	2 281 933,00 €	80 023,61 €	2002 : 80,023,61 €
Programme 2003	3 003 928,00 €	445 406,77 €	2003 ou 2004 : 22 365 versés directement à une commune membre par EDF; 2004 : 170 740; 2005 : 91 968 2007 : 60 856 versé directement à la commune; 2010 : 99,677,77 €
Programme 2004	1 263 782,11 €	72 698,50 €	2006 : 14 163 €, 2007 : 14 684 € versé directement à la commune; 2010 : 43,851,50€
Programme 2005	1 239 818,83 €	338 760,04 €	2006 : 102 728; 2007 : 187 436; 2008 : 3 188,44; 2009 : 45.407,60
Programme 2006	1 034 764,84 €	53 172,21 €	2007 : 18.517; 2008 : 27.790,45; 2010 : 6 864,76
Programme 2007	1.700.490,00 €	370 261,23 €	2008: 39.052,89 2009: 131.052,41 2010 : 200.155,93
Programme 2008	1.246.352,19 €	151 245,21 €	2010 : 151.245,21
Programme 2009	710.700,30 €	23 753,89 €	2010 : 23.753,89

Au cours de l'année 2010, le montant des participations de 40% a été particulièrement important : **525.549,06 €**
L'année 2010 a été une année de rattrapage pour ERDF qui a versé des participations de programmes anciens.

II - LE BILAN DE L'ACTIVITE 2010

II.1 - L'ACTIVITE DU SIDEYNE

Le comité du SIDEYNE s'est réuni à trois reprises.

- *Le 8 mars 2010 : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2009, débat d'orientation budgétaire 2010,*
- *Le 25 mars 2010 : Budget primitif 2010.*

- le 30 septembre 2010 : présentation du rapport d'activité 2009 du SIDEYNE et du SEY, Compte-rendu d'activité d'ERDF sur la concession.

II.2 LES EVENEMENTS DE L'ANNEE

Le partenariat entre le SIDEYNE et le SEY se poursuit.

Un avenant au cahier des charges de concession avait été signé en 2008 pour une durée de 2 ans concernant la participation de 40% aux travaux d'enfouissement. Cet avenant ne concerne pas seulement le SIDEYNE mais tous les collectivités adhérentes au SEY. Il a été renégocié en fin d'année 2010 mais n'a été finalisé qu'en 2011.

Le SIDEYNE conserve son avantage d'enveloppe illimitée pour la participation de 40%.

Le SIDEYNE a accueilli la réunion de zone organisée par le SEY au début de l'année 2011.

Il s'agit d'une réunion regroupant une vingtaine de communes proches du siège du SIDEYNE et au cours de laquelle le concessionnaire ERDF est invité à participer pour répondre à toutes les interrogations des collectivités locales.

II.3 - LE COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Les crédits ouverts en 2010 se sont élevés à 1.078.687,43 €

Le total des recettes réalisées s'est élevé à 939.185,56 €

Les dépenses réelles se sont élevées à 800.404,84 €

Elles comprennent les charges à caractère général (frais administratifs divers, fournitures, frais de timbres, prime d'assurance), pour 2.353,20 € et le reversement des participations aux communes pour 798.051,64 €.

Il ressort du compte administratif un déficit de 18.806,71 €. Compte tenu de l'excédent reporté de l'année 2009, soit un montant de 157.587,43 €, le solde de l'exercice 2010 demeure positif et s'élève à 138.780,72 €.

Ce résultat a été repris au budget 2011 en section de fonctionnement.

Cet excédent permet de faire l'avance du versement des participations aux communes dans l'attente du versement des recettes par ERDF au SIDEYNE.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (Mandats et Titres)	Section de fonctionnement	A 800 404,84	G 781 598,13
	Section d'investissement	B 0,00	H 0,00
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Section de fonctionnement	C 0,00	I 157 587,43
	Section d'investissement	D 0,00	J 0,00
		=	=
TOTAL (Réalizations + Reports)		=A+B+C+D 800 404,84	=G+H+I+J 939 185,56
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F 0,00	=K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 800 404,84	=G+I+K 939 185,56
	Section d'investissement	=B+D+F	=H+J+L
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 800 404,84	=G+H+I+J+K+L 939 185,56

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	R à Réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	59 887,43	2 090,13	263,07		57 534,23
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	985 800,00	798 051,64			187 748,36
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		1 045 687,43	800 141,77	263,07		245 282,59
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	33 000,00				33 000,00
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 078 687,43	800 141,77	263,07		278 282,59
023	Virement à la section d'investissement					
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		1 078 687,43	800 141,77	263,07		278 282,59
Pour information						
D002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	R à Réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des serv., du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	7 300,00	7 300,00			
75	Autres produits de gestion courante	885 800,00	774 298,13			111 501,87
Total des recettes de gestion courante		893 100,00	781 598,13			111 501,87
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	28 000,00				28 000,00
78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles de fonctionnement		921 100,00	781 598,13			139 501,87
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		921 100,00	781 598,13			139 501,87
Pour information						
R002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		157 587,43				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 353,20		2 353,20
012	Charges de personnel et frais assimilés			
014	Atténuation de produits			
60	Achat et variations de stocks			
65	Autres charges de gestion courante	798 051,64		798 051,64
656	Frais de fonct. des groupes d'élus			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage)			
Dépenses de fonctionnement - Total		800 404,84	0,00	800 404,84
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Remboursement d'emp. (sf 1688 non budg)			
18	Compte de liaison : Affectations opérations d'équipement (total)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances ratt. à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissement des immobilisations (reprises)			
29	Prov. pour dépréciation des immobilisations			
39	Prov. pour dépréciation des stocks et en-cours			
45X-1	Total des opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Prov. pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
3..	Stocks			
Dépenses d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				0,00
D 001 Déficit d'investissement reporté de N-1				0,00

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE DU BUDGET		B2

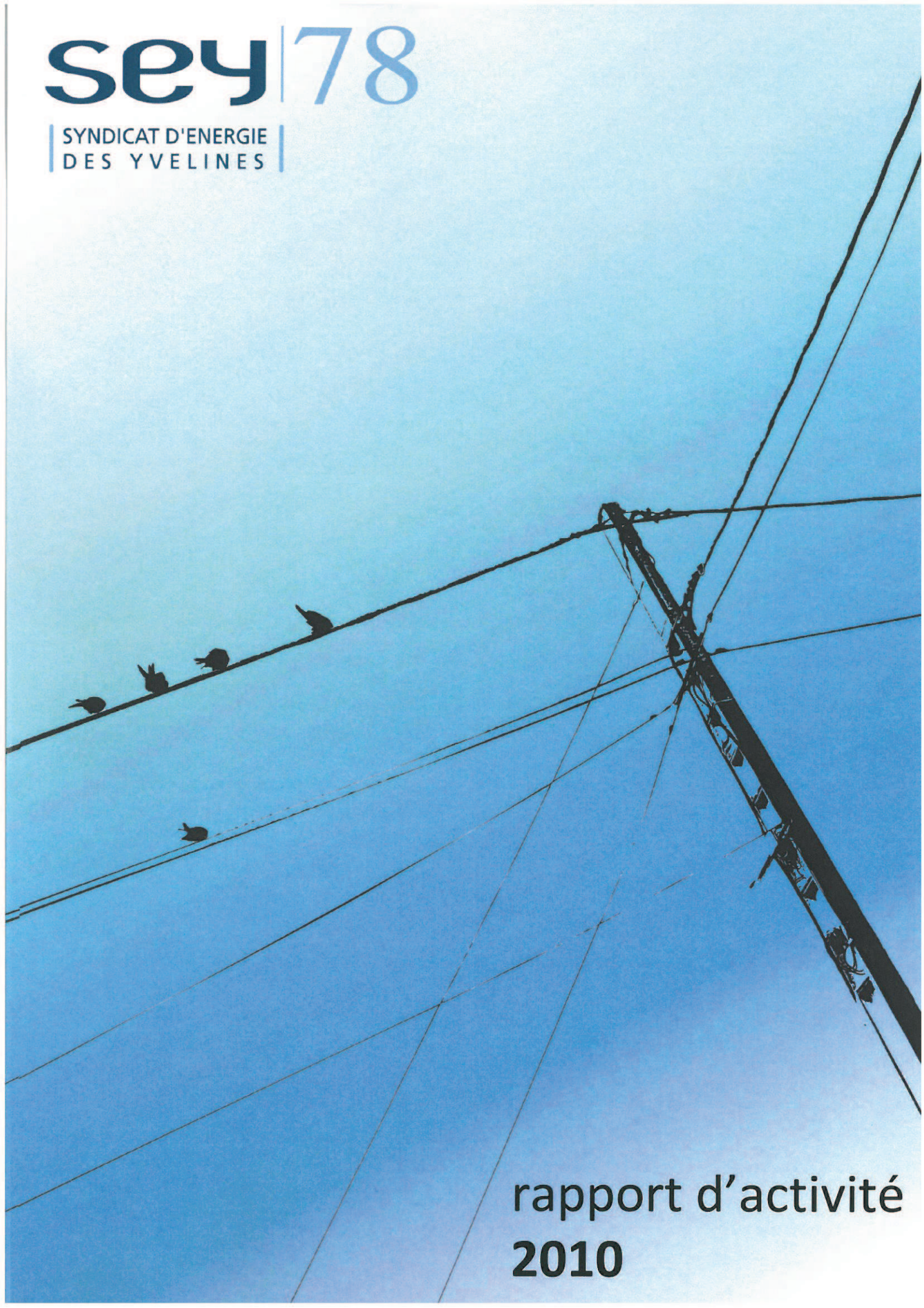
2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuation de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod. des serv., du domaine et ventes directes			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	7 300,00		7 300,00
75	Autres produits de gestion courante	774 298,13		774 298,13
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transferts de charges			
Recettes de fonctionnement - Total		781 598,13	0,00	781 598,13
Pour information				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				157 587,43

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes (sf 1688 non budg.)			
18	Compte de liaison : Affectations			
19	Différences sur réalisations d'immobilisations			
20	Immobilisations incorporelles			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des part.			
27	Autres immob. financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Prov. pour dépréciation des immobilisations			
39	Prov. pour dépréciation des stocks et en-cours			
45X-2	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Prov. pour dépréciation des comptes de tiers			
59	Prov. pour dépréciation des comptes financiers			
3..	Stocks			
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00
Pour information				
R 001 Excédent d'investissement reporté de N-1				

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES



rapport d'activité
2010

SOMMAIRE

■ PRÉSENTATION DU SEY

■ SUIVI DES CONCESSIONS

A - Rapport des concessionnaires

B - Contrôle continu des concessions

C - Participation d'ERDF

1 - Travaux d'effacement des réseaux

2 - Redevance de concession

3 - Raccordement au réseau d'électricité

D - Convention avec EDF pour la Maîtrise d'Énergie

■ INFORMATION DES ADHERENTS DU SEY

■ SITUATION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE FIN 2010

■ PERSPECTIVE D'EVOLUTION DU SEY

A - Regroupement Départemental

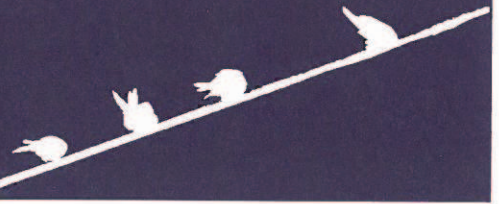
B - Concession gaz

Annexes :

- 1- Liste des EPCI et des communes adhérentes au SEY au 31 décembre 2010
- 2- Composition du Bureau et du Comité du SEY au 31 décembre 2010
- 3- Programme 2010 d'effacement des réseaux
- 4- Carte Collectivités du SEY :
 - Compétence électricité
 - Compétence gaz : communes desservies par le gaz
: communes ayant transféré la concession au SEY

Rapport d'activité établi en application de l'article L.5211.39 du CGCT.

PRÉSENTATION DU SEY



Le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) est un syndicat mixte, qui exerce la compétence d'autorité organisatrice de réseaux publics de distribution d'énergie électrique. (Article L2224-36 du CGCT).

Il est l'autorité concédante

- pour la fourniture d'électricité au tarif réglementé, le concessionnaire est EDF.
- pour l'exploitation des réseaux de distribution d'électricité, le concessionnaire est ERDF filiale d'EDF. Toutes les communes quelque soit leur population sont en régime urbain. C'est-à-dire que ERDF doit prendre en charge la mise à niveau et le renforcement des réseaux d'électricité.

Sa mission essentielle est donc le contrôle des missions que constituent la fourniture d'électricité au tarif réglementé et la bonne application du cahier des charges de concession et des textes réglementaires concernant la distribution de l'électricité.

De plus, le SEY peut être chargé par ses adhérents :

- d'assurer le pouvoir concédant de la distribution de gaz.
- de les conseiller pour la Maîtrise de la Demande d'Énergie

Les adhérents au SEY sont :

- soit des EPCI : syndicat de communes ou communauté de communes,
- soit des communes seules.

Ainsi, au 31 décembre 2010, au titre de la compétence électricité, adhéraient au SEY soit directement soit par un EPCI, 196 communes totalisant 960 812 habitants, 191 communes étant situées dans les Yvelines et 5 dans le Val d'Oise. Par ailleurs, au titre de la compétence gaz, 41 communes (parmi les 127 communes du SEY desservies par GRDF) représentant 173 123 habitants ont transféré leur pouvoir concédant au SEY.

SUIVI DES CONCESSIONS



A. RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE

Les concessionnaires EDF, ERDF et GRDF ont présenté leur rapport d'activité 2010.

Le compte rendu d'activité d'ERDF et d'EDF 2010 a été remis aux membres du bureau. Il peut être adressé par le secrétariat du SEY aux délégués ou aux collectivités qui le souhaiteraient.

B. CONTROLE CONTINU DES CONCESSIONS

Le contrôle continu des services concédés de distribution d'électricité et de gaz est basé sur les éléments suivants :

- Négociation avec ERDF et Gaz de France sur les conditions d'application du cahier des charges (programme d'enfouissement de réseaux, versement des participations d'ERDF, raccordements ...)
Dans certains cas, ces négociations sont très difficiles et ERDF use de son monopole pour imposer parfois son interprétation des textes en sa faveur.
- Informations en provenance soit d'ERDF, de Gaz de France ou des communes, concernant tout problème relatif à la distribution d'électricité (coupures longues, microcoupures, écarts de tension, délais de branchements électriques...) et à la distribution de gaz.
- Suivi des dossiers "articles 49", "article 50", correspondant aux permis de construire de nouveaux ouvrages de distribution électrique.

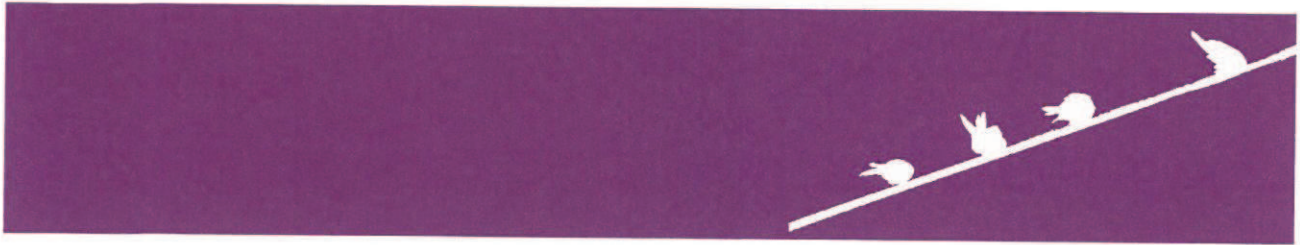
Examens de situations particulières au cours de « réunions de zone » regroupant une vingtaine de communes avec la participation des concessionnaires, 10 réunions ont été ainsi organisées fin 2010/début 2011.

C. PARTICIPATION D'ERDF

1 - Travaux d'effacement des réseaux

Au titre du cahier des charges de concession, ERDF participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les adhérents du SEY et dans des limites fixées par une enveloppe.

Cette enveloppe est révisée chaque année en fonction de la population du SEY, de la longueur des réseaux aériens de distribution d'électricité et de la variation du coefficient d'actualisation du coût des travaux.



Le SEY a délégué la maîtrise d'ouvrage de ces travaux aux communes adhérentes directement ou dans 2 cas particuliers à des syndicats primaires afin de permettre une coordination avec d'autres travaux communaux (précisément d'éclairage public, des réseaux France Télécom, voirie etc...).

L'enveloppe de 2010 a été hors SIDEYNE de 3 690 000 € (le SIDEYNE au titre de son ancien cahier des charges bénéficiant d'une enveloppe illimitée). Le montant total des projets présentés par les communes adhérentes au SEY pour la plupart retenus par le Conseil Général était de 5 324 900 €.

Cette situation s'est déjà produite pour les programmes 2007, 2008 et 2009, alors qu'en 2006 et les années précédentes, l'enveloppe a permis de retenir la totalité des projets des collectivités du SEY au taux de 40%. Le bureau du SEY confronté à cette situation a décidé de retenir tous les projets présentés pour la grande majorité subventionnés par le Département et de moduler le montant des travaux retenus au titre de la participation d'ERDF de telle façon que le montant total de l'aide financière versé aux collectivités (subvention du Département, participation ERDF et redevance R2 versée par le SEY) soit le même pour toutes les communes subventionnées par le Département. Le taux global de participation a été fixé à 70 %.

Au total, le programme 2010 d'enfouissement des réseaux a concerné 64 communes (y compris les communes du SIDEYNE) pour un montant de travaux de 7 478 432 € (cf. annexe 3).

Le versement des participations d'ERDF doit être effectué dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier complet (décompte définitif, plan de récolement). Fin 2010, malgré plusieurs rappels à ERDF, il subsistait des retards concernant, tous programmes confondus, 18 dossiers et une participation de 760 000 € environ.

Mais il faut noter que cette situation s'est améliorée car fin 2009, ce retard concernait les dossiers d'une cinquantaine de communes et la participation de 1 500 000 € ;

Afin d'améliorer cette situation et de permettre un suivi du SEY, ERDF a décidé, depuis le 1^{er} janvier 2010, que tous les versements des participations sont effectués au SEY qui les reverse aux communes au lieu d'être versées directement aux communes.

2 - Redevance de concession

La redevance R2 (dite d'investissement, calculée en fonction des travaux sur le réseau électrique et éclairage public) perçue par le SEY a été reversée pour l'essentiel aux collectivités adhérentes sur la base de ce que ces collectivités auraient perçu si elles n'avaient pas adhéré au SEY majorée de 25%.



Pour les projets d'enfouissement de réseaux retenus en 2010, le taux de redevance a été fixé au minimum à 30%, appliqué au montant des travaux déduction faite de la participation d'ERDF.

Le calcul des redevances fait l'objet depuis plusieurs années d'un litige avec ERDF qui interprète le cahier des charges en sa faveur. ERDF a reconnu qu'il y avait un problème et l'a résolu partiellement en versant au SEY une indemnité particulière jusqu'en 2008, mais en 2009 n'ayant pas accepté le calcul proposé par le SEY, un titre de recette a été émis (185 338.87 €) par le SEY. Il fait l'objet d'une contestation d'ERDF devant le Tribunal Administratif.

Pour 2010, le SEY a émis un titre de recette sur les mêmes bases (252 860.84 €) et a engagé les procédures de conciliation prévues par le cahier des charges (Commission de Conciliation de la FNCCR et Préfet).

3 - Raccordement au réseau

Les facturations des coûts des branchements faisaient l'objet d'une tarification forfaitaire selon la puissance demandée (tarif bleu, jaune et vert).

Les nouvelles modalités financières de raccordement au réseau électrique résultant des dispositions de l'article 4 de la loi du 10 février 2000 ont fait l'objet du décret d'application et de l'arrêté du 28 août 2007 qui ont étendu le coût du raccordement non seulement au branchement et à l'extension éventuelle du réseau mais également au renforcement nécessaire du réseau basse tension voire moyenne tension. Le coût de l'extension et du renforcement pouvant être à la charge de la collectivité. ERDF a établi en conséquence un nouveau barème applicable au 1^{er} janvier 2009.

A la suite de pétitions de nombreux syndicats dont le SEY concernant les problèmes posés par ces dispositions, un nouvel arrêté a été publié le 20 octobre 2009. Il précise notamment un nouveau mode de calcul du coût des raccordements lorsque la distance au poste de transformation est inférieure à 250 mètres. A partir de cet arrêté, ERDF a établi, après avis de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie), un nouveau barème applicable depuis le 7 avril 2010.

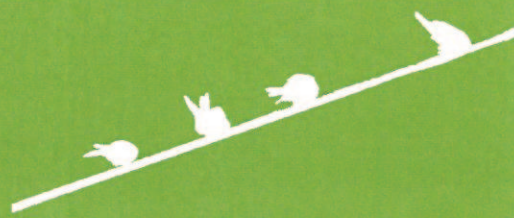
La complexité de ces nouvelles dispositions a accru les délais de réalisation de branchement et le SEY est saisi de réclamations sur ces dossiers.



D. CONVENTION AVEC EDF POUR LA MAITRISE D'ENERGIE

Le SEY a renouvelé avec EDF, le 14 octobre 2010, un protocole d'accord en faveur de l'application de l'Efficacité Energétique en renouvellement de la précédente convention qui avait été établie pour trois ans en octobre 2007. A ce titre, EDF peut proposer aux communes du SEY de les conseiller et de participer financièrement aux investissements éligibles aux Certificats d'Energie.

INFORMATION DES ADHERENTS DU SEY



Afin d'assurer une bonne information de toutes les communes adhérentes, chaque année sont organisées des réunions de zone (10 fin 2010/début 2011) regroupant une vingtaine de communes. Sont conviés à ces réunions les maires, les délégués du SEY et toute personne du conseil municipal ou des services techniques désignée par le maire. Sont également invités les représentants d'ERDF. Les représentants des communes peuvent y évoquer tout problème concernant la distribution d'énergie électrique dans leur commune afin que le SEY et ERDF puissent en prendre note et y répondre.

Par ailleurs le SEY adhère à la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies) qui regroupe notamment les syndicats d'électricité à raison en général d'un syndicat par département. Régulièrement, la FNCCR adresse au SEY des notes d'information qui sont transmises à toutes les communes. En 2010, ces lettres au nombre de 12 ont traité notamment les sujets suivants : Coopération Intercommunale, redevance d'ERDF pour l'occupation du domaine public, taxe sur les pylônes, compte d'ERDF, modification des règles applicables aux contrats de commande publique, évolution du tarif du gaz et de l'électricité (loi NOME du 7 septembre 2010) nouveau régime des taxes locales sur l'électricité...

SITUATION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE FIN 2010



A noter que les ressources du SEY sont exclusivement composées des participations et redevances versées par les concessionnaires et qu'aucune participation n'est demandée aux communes adhérentes au SEY. Les frais de fonctionnement du SEY soit 485 996.23 € ont été assurés par la redevance R1 dite de fonctionnement.

Le compte administratif de l'année 2010, dont en application du Code Général des Collectivités Territoriales, l'extrait est joint au présent rapport, fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultats
Fonctionnement	3 586 514.52 €	4 078 384.44 €	491 869.92 €
Investissement	32 938.19 €	6 258.15 €	- 26 680.04 €

Par ailleurs, compte tenu des résultats de l'exercice précédent, les résultats cumulés sont :

	Exercice 2010	Reports années antérieures	Cumul
Fonctionnement	491 869.92 €	750 044.97 €	1 241 914.89 €
Investissement	- 26 680.04 €	14 365.47 €	- 12 314.57 €

Soit au total un excédent de 1 229 600.32 €.

Il faut noter que les résultats comptables de l'exercice 2010 comportent le titre de recette émis en 2009 par le SEY d'un montant de 185 338.87 € correspondant à la participation complémentaire demandée à ERDF au titre de la R1 et R2 de l'année 2009 ; titre qui fait toujours l'objet d'un contentieux au Tribunal Administratif de Versailles.

Les résultats de trésorerie de la section de fonctionnement de 2010 sont donc $1\,229\,600.32\text{ €} - 185\,338.87\text{ €} = 1\,044\,261.45\text{ €}$.

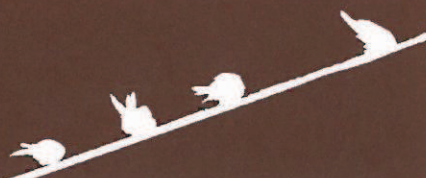
Les effectifs budgétaires du SEY ont été pour l'année 2010 de 3 ingénieurs dont un poste n'a pas été pourvu, 2 attachés, 1 rédacteur, 1 adjoint administratif, 1 femme de ménage à temps non complet.



Les participations d'ERDF portées dans le CRA d'ERDF sont quelque peu différentes de celles précisées ci-dessus. En effet, le CRA ne tient pas compte des retards de versement des redevances ainsi ERDF n'a pas comptabilisé dans les montants 2010 le solde des redevances de 2009 versées en 2010 (307 732.12 €) mais a comptabilisé le solde des redevances de 2010 versées en 2011 (95 525.32 €) De plus, dans les montants inscrits dans le CRA d'ERDF sont incluses également les participations pour l'effacement des réseaux qui ont été versées directement par ERDF aux collectivités adhérentes au SEY.

Le SEY, quoi qu'il en soit, doit conserver en fin d'année une trésorerie assez importante car les redevances d'ERDF pour l'année n sont, en application du cahier des charges, calculées sur les travaux payés l'année n-2 et ne sont versées que le 30 juillet de l'année n ou comme cela a été le cas en 2010 et 2009 au début de n+3.

De plus, la constitution d'un excédent assez important peut permettre de payer aux collectivités des redevances de travaux de l'année n-2 dès l'année n-1.



A. REGROUPEMENT DEPARTEMENTAL

La loi du 7 décembre 2006 a prévu des dispositions devant conduire à des regroupements départementaux des communes. Ce regroupement permet d'une part d'accroître le pouvoir de négociation des collectivités vis-à-vis des concessionnaires et d'autre part de majorer les redevances d'ERDF en application du cahier des charges.

Une circulaire du 8 juin 2007 a précisé les modalités d'application de la loi et les missions du Préfet puis celle du 11 octobre 2007 a précisé que la loi ne pouvait s'appliquer aux communes desservies par une SICAE qu'avec leur accord.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) dans sa séance de décembre 2007 a validé le schéma de regroupement suivant :

- Maintien de l'adhésion des communes de Lainville et Montalet le Bois au SMDEGTVO (Syndical départemental du Val d'Oise).
- Maintien de l'adhésion des communes au SIGEIF (Carrières-sur-Seine, La Celle-St-Cloud, Chatou, Croissy-sur-Seine, Maisons-Lafitte, Montesson, St Cyr-l'Ecole, Vélizy-Villacoublay, Versailles, Le Vésinet et Viroflay).
- Adhésion des communes limitrophes du SIGEIF soit au SEY, soit au SIGEIF (communes de Bois-d'Arcy, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas, Le Chesnay, Les Loges-en-Josas, Rocquencourt).
- Adhésion des autres collectivités au SEY.
- Pour les 23 communes du SIERO (Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Région d'Orgerus) situation d'expectative : le concessionnaire n'est pas ERDF mais la SICAE LY.

Le Préfet a adressé une lettre aux collectivités concernées en leur précisant cet avis et en leur indiquant qu'il serait de bonne administration d'adhérer au SEY et pour certaines d'entre elles au SEY ou au SIGEIF.

A la suite de cette intervention ont adhéré au SEY en 2008 et début 2009, 39 communes soit directement soit par l'intermédiaire d'EPCI.

Lors du changement de Préfet, le Secrétaire Général de la Préfecture a repris ce dossier mais son action n'a pas été dynamique. Il a en effet argué que sur instruction de la Direction du Ministère de l'Intérieur « *que la voie la plus opérationnelle pour parvenir à une autorité unique dans le département des Yvelines, est celle que nous avons choisie à savoir l'extension volontaire du périmètre du SEY, et qu'aucune extension contraignante ne pouvait être opérée à l'encontre de collectivités* ». Le Comité du SEY a demandé que lui soit adressée copie de ces instructions, il n'a à ce jour reçu aucune réponse.



Cependant, la réponse du Ministère de l'Intérieur en date du 7 septembre 2010 à la question écrite de Monsieur David DOUILLET, Député des Yvelines, précisait que le regroupement départemental peut être décidé « *par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés après accord des conseils municipaux des communes intéressées. Dans ce cas, cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population* ». Les services de la Préfecture n'ont cependant pas modifié leur position.

Si en 2010, aucune action n'a été entreprise pour poursuivre le regroupement départemental, il faut espérer dans l'intérêt des communes, qu'en 2011 le Préfet et ses services reprendront bientôt une action dynamique et que sera délimité par arrêté le regroupement à prévoir conformément aux instructions ministérielles de 2007 et aux avis de la Commission Départementale de décembre 2007.

A noter que cette situation a fait perdre aux collectivités du SEY une majoration de leur redevance de 5 à 10% et aux collectivités non adhérentes la majoration des redevances sur travaux qu'elles perçoivent de 35 à 40% dans le cas elles auraient adhéré.

B. CONCESSION GAZ

Début 2010, a été proposé aux communes adhérentes desservies par le GrDF (Gaz Réseau Distribution France) de transférer leur pouvoir concédant au SEY afin d'assurer la mission de contrôle et de négocier un nouveau cahier des charges syndical qui pourrait concerner les communes adhérentes qui le souhaiteraient.

Fin 2010, 41 communes représentant 173 123 habitants avaient délibéré pour transférer leur pouvoir concédant de distribution publique de gaz au SEY.

En 2011, le SEY poursuivra ses actions afin de :

- finaliser un contrat syndical s'appuyant sur le nouveau modèle de cahier des charges signé par la FNCCR et GrDF,
- mettre en place une mission de contrôle principalement axée sur la sécurité des personnes et des biens et d'une mission de contrôle de la qualité du gaz distribué.

COLLECTIVITES ADHERENTES

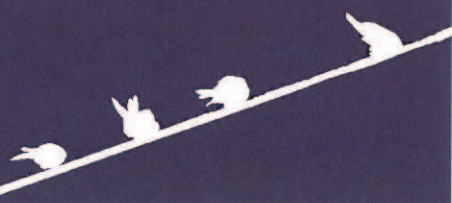
Au 31 DECEMBRE 2010 (annexe 1)



<p>Communes individuelles (27 communes – 240 466 habitants)</p>	<p>Achères, Bailly, Beynes, Buc, Chateaufort, Chavenay, Les Clayes-sous-Bois, Coignières, Feucherolles, Gambais, Gambaiseuil, Gargenville, La Hauteville, Jouars-Pontchartrain, Limay, Maurepas, Noisy-le-Roi, Plaisir, Poissy, Rambouillet, Saint-Nom-la-Bretèche, Le Tartre-Gaudran, Thiverval-Grignon, Toussus-le Noble, Vaux-sur-Seine, Villepreux, Villiers-Saint-Frédéric.</p>
<p>SIVAMASA Syndicat Intercommunal d'Electricité des Vallées de la Vaucouleurs de la Mauldre et de la Seine Aval (85 communes- 223 054 habitants)</p>	<p>Andelu, Aubergenville, Auffreville-Brasseuil, Aulnay-sur-Mauldre, Bazemont, Bennecourt, Blaru, Boinville-en-Mantois, Boinvilliers, Boissy-Mauvoisin, Bonnières-sur-Seine, Bouafle, Breuil-Bois-Robert, Breuil-en-Vexin, Bréval, Buchelay, Chapet, Chaufour-le- Bonnières, Courgent, Cravent, Dammartin-en-Serve, Drocourt, Ecquevilly, Epone, Evéquemont, La Falaise, Favrieux, Flacourt, Flins- sur-Seine, Follainville Dennemont, Fontenay-Mauvoisin, Fontenay-Saint-Père, Freneuse, Gaillon-sur-Montcient, Gommecourt, Goussonville, Guernes, Guerville, Guitrancourt, Hardricourt, Hargeville, Herbeville, Issou, Jambville, Jeufosse, Jouy-Mauvoisin, Jumeauville, Juziers, Limetz-Ville, Lommoye, Longnes, Magnanville, Mantes-la-Jolie, Mantes-la-Ville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Menerville, Méricourt, Meulan, Mézières-sur-Seine, Mézy-sur-Seine, Moisson, Mondreville, Montainville, Montchauvet, Mousseaux-sur-Seine, Mulcent, Les Mureaux, Neauphlette, Nezel, Oinville-sur-Montcient, Perdreauxville, Porcheville, Port-Villez, Rolleboise, Rosay, Rosny-sur-Seine, Sailly, Saint-Illiers-la-Ville, Saint-Illiers-le-Bois, Saint-Martin-la-Garenne, Septeuil, Le Tertre-Saint-Denis, Tessancourt-sur-Aubette, La Villeneuve-en-Chevrie.</p>
<p>SIDEYNE Syndicat Intercommunal d'Electricité des Yvelines Nord-Est (13 communes – 201 778 habitants)</p>	<p>Bougival, Chambourcy, L'Etang la Ville, Fourqueux, Houilles, Louveciennes, Mareil Marly, Marly le Roi, Le Mesnil le Roi, Le Pecq, Le Port Marly, Saint Germain en Laye, Sartrouville.</p>

COLLECTIVITES ADHERENTES

AU 31 DECEMBRE 2010 (annexe 1 suite)



<p>SIVOM DE LA REGION DE MONTFORT L'AMAURY</p> <p>(13 communes – 15 331 habitants)</p>	<p>Auteuil-le-Roi, Boissy-Sans-Avoir, Garancières, Goupillières, Marcq, Neauphle-le-Château, Neauphle-le-Vieux, La Queue-Lez-Yvelines, Saint-Rémy-l'Honoré, Saulx-Marchais, Thoiry, Le Tremblay-sur-Mauldre, Villiers-le Mahieu.</p>
<p>SIERTECC</p> <p>Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux Télécommunications et Electricité de la Région de Conflans et Cergy</p> <p>(14 communes – 219 978 habitants)</p>	<p>Andrésy, Carrières-Sous-Poissy, Cergy-Pontoise, Chanteloup –les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Eragny-sur-Oise, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Medan, Neuville-sur-Oise, Triel-sur-Seine, Vauréal, Verneuil-sur-Seine, Vernouillet</p>
<p>SIRE</p> <p>Syndicat d'Intégration des Réseaux dans l'Environnement de la Région de Villennes</p> <p>(7 communes – 17 583 habitants)</p>	<p>Aigremont, Les Alluets le Roi, Crespières, Davron, Morainvilliers, Orgeval, Villennes sur Seine.</p>
<p>SIEMA</p> <p>Syndicat Intercommunal d'Electrification de Montfort l'Amaury</p> <p>(9 communes – 10 725 habitants)</p>	<p>Autouillet, Galluis, Grosrouvre, Mareil-le-Guyon, Méré, Les Mesnuls, Montfort l'Amaury, Saint-Germain de la Grange, Vicq.</p>
<p>CAPY</p> <p>Contrée d'Ablis - Portes d'Yvelines</p> <p>8 communes – 7 016 habitants)</p>	<p>Ablis, Allainville, Boinville le Gaillard, Orsonville, Paray Douaville, Prunay en Yvelines, Saint Martin de Bréthencourt, Sainte Mesme.</p>

COLLECTIVITES ADHERENTES

AU 31 DECEMBRE 2010 (annexe 1 suite)



<p>CCPFY</p> <p>Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yvelines</p> <p>(11 communes – 9 648 habitants)</p>	<p>La Boissière-Ecole, Emancé, Gazeran, Hermeray, Mittainville, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Saint-Hilarion, Vieille-Eglise-en-Yvelines.</p>
<p>SICSA</p> <p>Syndicat Intercommunal du Canton de Saint Arnoult</p> <p>(9 communes – 15 233 habitants)</p>	<p>Bonnelles, Bullion, La Celle-les-Bordes, Clairefontaine-en-Yvelines, Longvilliers, Ponthévrard, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sonchamp.</p>

MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

Au 31 DECEMBRE 2010 (annexe 2)

Président : Jean BARLET

Premier vice-président : Alain GOURNAC

Deuxième vice-président : Roselle CROS

Autres vice-présidents :

Jacques BREJAUD
Georges DUTRUC ROSSET
Jean FRALEUX
Roland GROS
Pierre LEPINEUX
Monique POCCARD CHAPUIS

Assesseurs :

* Robert BELLEMIN
Jean BEALU
Claude CHAUVIN
Pierre COMBLE
François CORNEZ
Claude DUTRU
* Marc EMONET
Jean EVEILLARD
Marc GAUDY
* Farid HATIK
* Léon JANUS
* Elisabeth LAYE
* Pierre-Marie MICHEL
Alain LOPPINET
Pierre MATHEVET
Jean-Louis PYEE
Jean-Pierre VOGEL

*Situation au 30/06/2011

Compte-tenu de l'augmentation du nombre des communes adhérentes au SEY, 6 nouveaux membres du Bureau ont été désignés.

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Au 31 DECEMBRE 2010 (annexe 2 suite)

Compétence Electricité et Gaz

* Délégués désignés après le 31/12/2010

COMMUNES	ELECTRICITE		GAZ	
	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
ACHERES	Pascal RIGAUD	Francis BOUDIER	Pascal RIGAUD	Francis BOUDIER
ANDRESY			*Robert BELLEMIN	*Christophe BIZOT
AUFFREVILLE-BRASSEUIL			Claude MATHIEU	Daniel JAME
AULNAY-SUR-MAULDRE			*Stéphane CLAUTEAUX	*Christophe LAVAINÉ
BAILLY	Alain LOPPINET	Philippe MICHAUX	Alain LOPPINET	Philippe MICHAUX
BENNECOURT			*Alain GRUYER	*Christian MARAUX
BEYNES	Alain BRICAULT	Pierre COMBLE		
BREVAL			*Michel ABRAHAM	*Gilles VATTAN
BUC	Georges DUTRUC ROSSET	Gérard GHIGLIONE		
CHAPET			*Gérard MOURDON	*Daniel MOLINA
CHATEAUFORT	Bernard LERISSON	Dominique DUMOULIN	Bernard LERISSON	Dominique DUMOULIN
CHAVENAY	Jean-Claude ENJALRAN	Philippe NIVARD		
LES CLAYES SOUS BOIS	Hubert KLEIN	Françoise BEAULIEU		
COIGNIERES	Jean DARTIGEAS	Alain OGER		
COURGENT			*Joël ALLANIC	*Jean-Charles DUPRE
DAMMARTIN-EN-SERVE			*Jean-Pierre PYEE	*Michel MONGREVILLE
EPONE			*Elisabeth LAYE	*Alain GUIRAUDOU
FEUCHEROLLES	Lars - Peter SJÖSTRÖM	Isabelle GARDE	Lars - Peter SJÖSTRÖM	Isabelle GARDE
FLINS-SUR-SEINE			David GUYOT	Pascale LE FOLL
FRENEUSE			*Alain CLERGEOT	*Patrick WINIESKI
GAMBAIS	Régis BIZEAU			
GAMBAISEUIL	C. LETANG-GOBARD	Claude CAZANEUVE		
GARGENVILLE	Gilbert GODDE	Romain MOSCETTI		
GOMMECOURT			Christian CUFFAUX	Roselyne BOCQUIAULT
GUERNES			*Pascal GALICHET	*Eric HABAY
GUERVILLE			*Alain DUIGOU	*François BOULOT
HARDRICOURT			*André OULIE	*Alain DE GUEROULT D'AUBLAY
ISSOU			*Eric TRUCHET	*Albert CAILLERET
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Hervé LEMOINE	Laurent TALON	Hervé LEMOINE	Laurent TALON
LA HAUTEVILLE	Antoine PASQUIER	Christian GLUCKMAN		
LE MESNIL-LE-ROI			*André CAPELLE	*Alain BOUTIGNY
LE PORT-MARLY			*François CORNEZ	*Pierre-Yves STRAINCHAMPS
LE TARTRE GAUDRAN	Bernard LE ROUX	Hélène BENAROYA		
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE			*Jean-Jacques BILLOUE	*Françoise CHANCEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Au 31 DECEMBRE 2010 (annexe 2 suite)



COMMUNES	ELECTRICITE		GAZ	
	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
LES CLAYES SOUS BOIS			Hubert KLEIN	Françoise BEAULIEU
LIMAY	Eric ROULOT	Gérard PROD'HOMME		
LIMETZ-VILLEZ			Patrick AUGUSTIN	Christian GUERIN
LONGNES			Jean-Pierre VOGEL	
MAREIL-MARLY			*Guilaine KARECKI	*Jean BOLARD
MAREIL-SUR-MAULDRE			Michel GROH	
MAUREPAS	Claude ALLAIRE	Michel TANGUY		
MEZY-SUR-SEINE			*Monique POCCARD-CHAPUIS	*Noëlle SAGARA
MONTFORT-L'AMAURY			*Hervé PLANCHENAUT	*Pierre-Marie MICHEL
NEAUPHLE-LE-VIEUX			*Fabrice COUTUREAU	*Françoise ROUDIER
NEAUPHLETTE			*Igor DEVERNAY	*Jérôme LEBLOND
NEZEL			*Thierry LABARTHE	*Daniel RENAULT
NOISY LE ROI	Marc EMONET	Jean-Claude JOGUET		
ORGEVAL			*Yannick TASSET	*Guy DOUNIES
PLAISIR	Joël REGNAULT Pierre LEPINEUX Franz BUSSY	Véronique GUERNON Pierre DAUDIGEOS Murielle MASERATI	Joël REGNAULT Pierre LEPINEUX Franz BUSSY	Véronique GUERNON Pierre DAUDIGEOS Murielle MASERATI
POISSY	Frédéric BERNARD Jean-Paul HEDRICH Michelle DE VAUCOULEURS	Daniel LOBJEOIS Bertrand PASQUIER Anabelle WOELFLE		
RAMBOUILLET	Claude CHAUVIN Michel LHEMERY Jocelyne DELECROIX	Gérard LARCHER Geneviève JEZEQUEL Roland DUFILS		
PORCHEVILLE			*Christian SCOPEL	*Michel MANDON
ROSNY-SUR-SEINE			*Christian PANCHER	*Alain BREZIA
SAINT NOM LA BRETECHE	Philippe CHIVOT	Martial LELEU		
TESSANCOURT-SUR-AUBETTE			*Louis BEZIAT	*Denis ROUARD
THIVERVAL GRIGNON	Yves Michel SAVY			
TOUSSUS LE NOBLE	Patrick ALEXANDRE	Gérard MARCHERAS	Patrick ALEXANDRE	Gérard MARCHERAS
VAUX SUR SEINE	Jean-Pierre COUTELEAU	Catherine PAPALSKI	Jean-Pierre COUTELEAU	Catherine PAPALSKI
VILLEPREUX	Thierry ESSLING	Philippe LODE		
VILLIERS ST FREDERIC	Jean - François LE NAGARD	Nicole DECOOPMAN		

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Au 31 DECEMBRE 2010 (annexe 2 suite)



EPCI	ELECTRICITE		GAZ	
	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS	DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
CAPY	Claude BRUAS	Régine LIBAUDE		
CCPFY	Isabelle BEHAGHEL	Jean-Pierre ZANNIER		
SICSA	Jean-Claude VAN HAUWE	Alain TINEYRE		
SIDEYNE	Jean-Luc AGNES Roger BREVAUT André CAPELLE François CORNEZ Roselle CROS Alain GOURNAC François HEURTEL Guilaine KARECKI Jean-Dominique MASSERON Jean-Paul ROSTAGNI Bruno VOLLAIRE	Martine BARDOT Julien BOCQUET Michel BODIN Alain BOUTIGNY Paul CHARREAU Raynald GODART Daniel LECUYER Aline PASCAL Michel STOFFEL Pierre-Yves STRAINCHAMPS Charles Henri TAUFFLIEB		
SIEMA	Hervé PLANCHENAUULT	Michel RECOUSSINES		
SIERTECC	Jean BEALU Robert BELLEMIN Jean FRALEUX Julien FREJABUE Roland GROS Léon JANUS Laurent LANYI Lucien MONTECOT Michel PERINET Gérard SEVAULT	José AUGUSTO Bernard DANIEL Christine ERARD Farid HATIK Manuel LEON Francis LAMARQUE Pierre MATHEVET Gérard MOLINA Jean-Jacques ROQUES Jean-Yves SIX Daniel WOTIN		
SIRE	Marc GAUDY	Yannick TASSET		
SIVAMASA	Jean BARLET Jacques BREJAUD Claude DUTRU Jean EVEILLARD Michel GROH Elisabeth LAYE Monique POCCARD Radouane SMIRI Jean-Pierre SZKUDLAREK Philippe THUILLOT Jean-Pierre VOGEL	Louis BEZIAT Maurice BOUDET Alain DURAND David FERAY Pascal GALICHET Alain GRUYER Michel HURE Pierre Antoine LEMARIE Michel MARTIN Christian PANCHER Jean-Louis PYEE		
SIVOM REGION MONTFORT	Marc LAUTOUR			

PROGRAMME SEY 2010

(Annexe 3)

ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION

COMMUNES des Yvelines (hors SIDEYNE)	Montant du Projet (€)
ANDELU Route de Jumeauville	43 100
ANDRESY Rue du Moussel et Rue de l'Eglise SIERTECC	59 000
AUTEUIL LE ROI Grande Rue entre rue de Montfort/n° 13 Grande Rue	72 900
BEYNES Hameau de la Maladrerie (4 rues)	154 600
BOUAFLE Rue de l'Eglise, Rue Laguillermie, Rue des Chaudronniers	189 500
BOUAFLE RD 44 - Rues Neuve, Maurice Berteaux, des Charnelles	112 100
BULLION Hameau des Carneaux Rue du Chat noir	35 700
CARRIERES SOUS POISSY Rue de la Rêverie SIERTECC	105 400
CHANTELOUP LES VIGNES Rue d'Andrésy SIERTECC	141 100
CHAUFOUR LES BONNIERES Rues Mairie, Eglise et rte de Lommoye	63 000
CLAIREFONTAINE EN YVELINES Rue de St Arnoult Partie 2	70 700
CONFLANS STE HONORINE Rue pierre Le Guen (Partie 2) SIERTECC	128 900
CRAVENT Rue Magloire Douville (du n°21 au 37)	45 900
FAVRIEUX Chemin du Clos de Messire Jean	14 700
FEUCHEROLLES Rue du Valmartin	44 700
FLINS SUR SEINE Rue de Meulan (RD21)	87 400
FOLLAINVILLE DENNEMONT Rue Jean Jaurès (n°78 au 154)	121 800
FONTENAY MAUVOISIN Rue du Clos Boulet	45 200
GARGENVILLE Rue Henri Chausson	132 000
GAZERAN Rte du Château d'eau et Résidence du Buissonnet	141 600
GOUPILLERES Rue de l'Eglise	58 400
GOUSSONVILLE Route de la Vallée, C.R. n° 5 et Chemin du Danube	22 700
GROSROUVRE Route des Haizettes	21 400
GUITRANCOURT Rue Odette Roger, Rue du Meslier	180 000
HARDRICOURT Rue des Saules	116 800
JOUARS PONTCHARTRAIN Rue d'Ergal, R. Villain et Croix de Pierres	94 100
LIMETZ VILLEZ Route de la Roche	113 100
LOMMOYE Hameau "le Mesnil Guyon" Rue Jean-Jaurès	123 300
MAREIL SUR MAULDRE Rte de Rambouillet, et Rte de Mantes	75 600
MAULE Chaussée Saint Vincent	122 800
MAURECOURT Rue de l'Ancienne Gare / RD 55 SIERTECC	58 100
MEDAN Rue de Breteuil (1ère partie) SIERTECC	110 000
MERE Rue Léopold Bellan (suite et fin) Rue de Maison Rouge	63 600
MEZY SUR SEINE Chemin des Marais et Chemin des Folies	48 900
MONTFORT L'AMAURY Rue de la Reine Anne	85 000
MONTFORT L'AMAURY Rue de Ronchamp	23 600
MONTFORT L'AMAURY Rue de Chantereine	13 000
MORAINVILLIERS Grande Rue SIRE	96 500
NEZEL Rue de la Terrienne (Partie basse)	53 400
OINVILLE SUR MONTCIENT Route de la Chartre	24 600
ORGEVAL Rue de l'Orme Gauthier SIRE	106 800
POIGNY LA FORET Route de l'Ancien Pressoir	52 000
POIGNY LA FORET Route de Rambouillet	60 700
POISSY Rue de Villiers et Rue Jean Bouin	80 300
PORCHEVILLE Rue de la Grande Remise	79 500
PORT-VILLEZ "Le Grand Val" RN 15, du n°9 au n°27	64 000
RAIZEUX Route du Muguet Tranche 2	170 800
Route des Chaises N°28 au RD80 Tranche 3,	

PROGRAMME SEY 2010

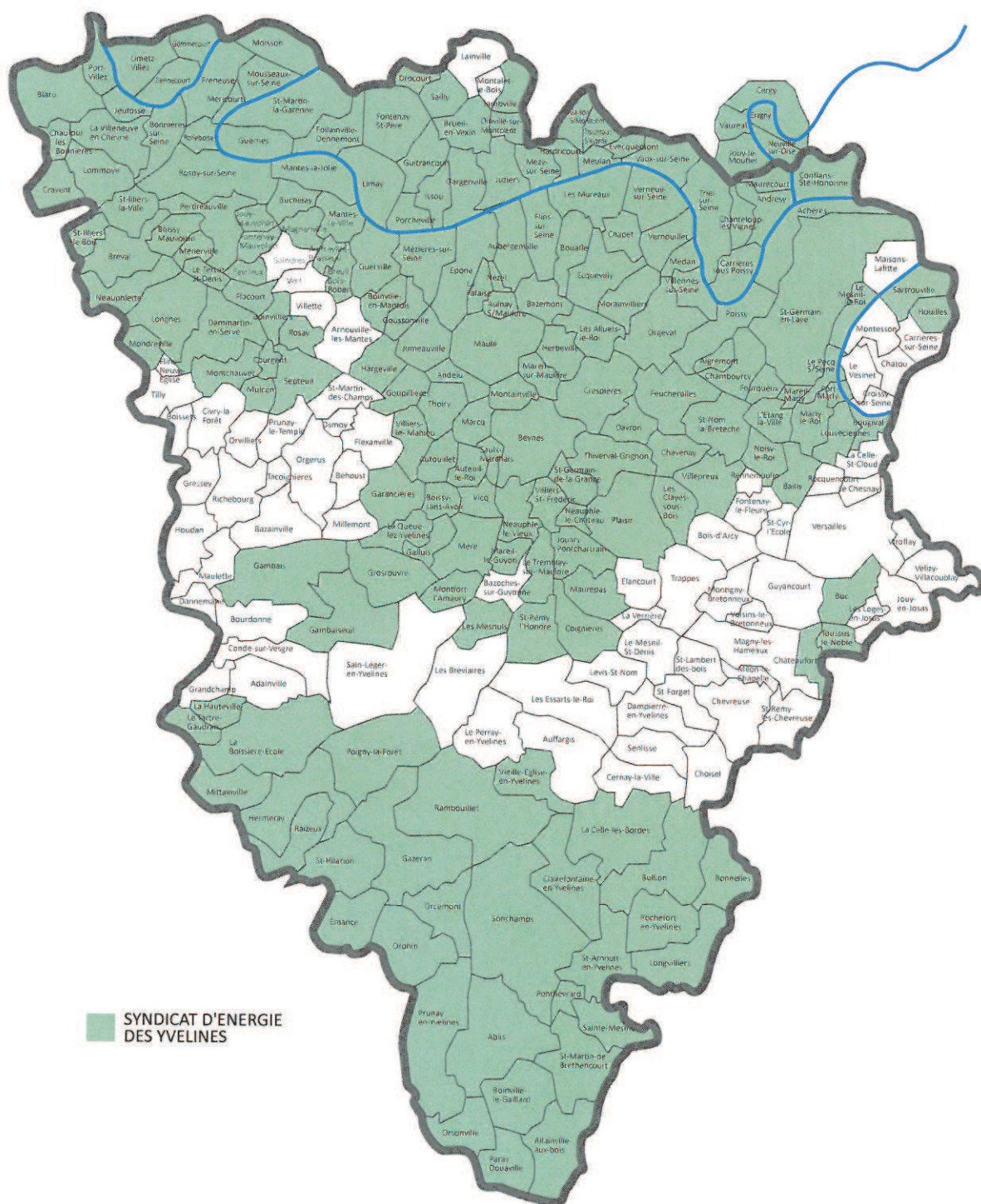
(Annexe 3 suite)

COMMUNES des Yvelines (hors SIDEYNE)		Montant du Projet (€)
ROCHEFORT EN YVELINES Rue Cardinaux de Rohan, Ch sous la ville		52 000
ST ARNOULT EN YVELINES Rue du Martroi		24 700
ST MARTIN DE BRETHENCOURT RD 116		81 500
TERTRE ST DENIS (LE) Rue de l'Eglise, Rue de Fontenay, Rue des Brossets		66 400
LE TREMBLAY SUR MAULDRE Rue du Général de Gaulle (1ère P)		105 800
TRIEL SUR SEINE Chemin des Nourrées	SIERTECC	115 500
VERNEUIL SUR SEINE Rue du Château	SIERTECC	295 600
VERNOUILLET Boulevard de l'Europe	SIERTECC	69 300
VILLIERS LE MAHIEU Rue du Centre		38 100
VILLENES SUR SEINE Rue de l'Ancienne Mairie	SIRE	107 100
	TOTAL Yvelines	4 884 300
COMMUNES du Val d'Oise		
CERGY Rue des Lilas	SIERTECC	51 200
CERGY Rue du Paradis	SIERTECC	104 900
CERGY Rue des Gauchères	SIERTECC	55 100
JOUY LE MOUTIER Sente des Rougeux (partie 2)	SIERTECC	77 700
JOUY LE MOUTIER Rue du Bel Air	SIERTECC	80 000
VAUREAL Rue Amédée de Caix Saint Aymour	SIERTECC	71 700
	TOTAL Val d'Oise	440 600
	TOTAL SEY hors SIDEYNE	5 324 900
COMMUNES du SIDEYNE		
BOUGIVAL Route de Louveciennes RD102		687 397
CHAMBOURCY Vieux Chemin de Mantes		32 685
L'ETANG LA VILLE Chemin de la Coulette		137 100
HOUILLES Rue Diderot		353 315
LOUVECIENNES Ruelle du Coq		29 130
MAREIL MARLY Rue de Saint Germain		55 000
MARLY LE ROI Impasse Fontenelle		558 000
MARLY LE ROI Rue W Blumenthal		15 000
MARLY LE ROI Rue de Fontenelle		166 000
LE MESNIL LE ROI Rue de Romilly		119 905
	TOTAL SIDEYNE	2 153 532
	TOTAL SEY avec SIDEYNE	7 478 432

Carte Collectivités du SEY

COMPETENCE ELECTRICITE (annexe 4)

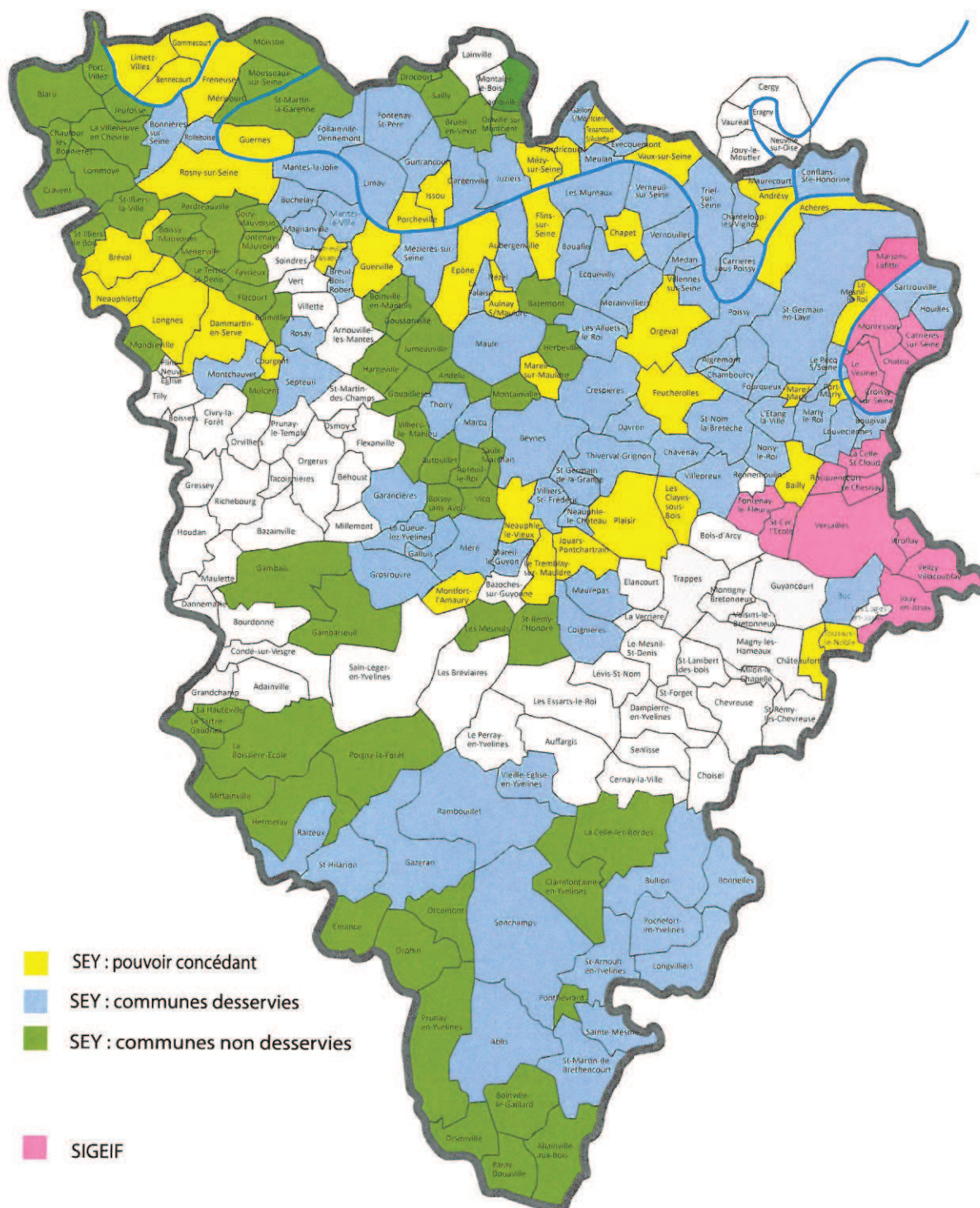
Collectivités adhérentes au SEY au 31/12/2010

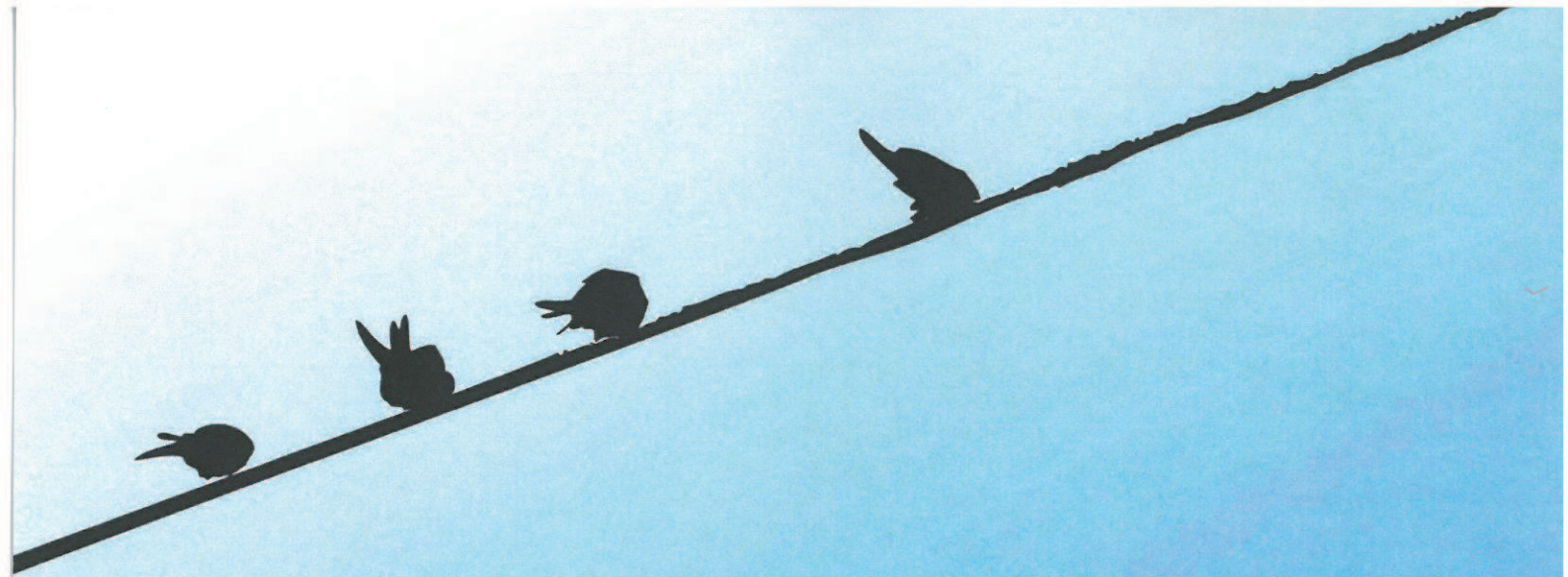


Carte Collectivités du SEY

COMPETENCE GAZ (annexe 4 suite)

Distribution de gaz naturel Territoire du SEY au 31/12/2010





sey|78

| SYNDICAT D'ENERGIE
| DES YVELINES |

Place de l'Église - 78790 HARGEVILLE
Tél : 01 30 42 36 78 - Fax : 01 30 42 39 68

accueil@sey78.fr

ANNEE 2010

Vote par nature
COMPTE ADMINISTRATIF

EXTRAIT DU

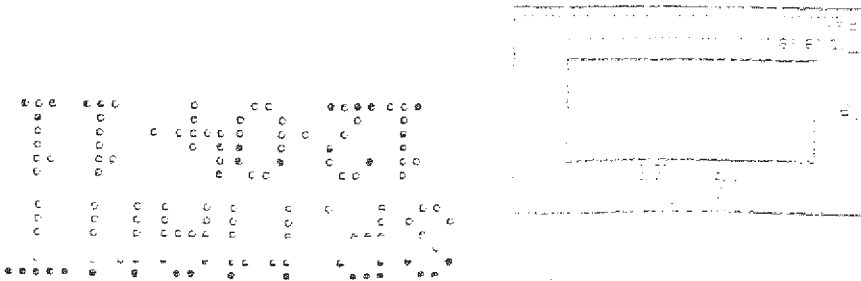
M14

SYNDICAT MIXTE
dont la population est supérieure à 200 000 habitants

POSTE COMPTABLE DE CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES D'EPONE

SEY
25782564600017

REPUBLIQUE FRANCAISE



I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I

B

POUR MEMOIRE

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».
- III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

SEY	Compte administratif 2010
-----	------------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	AI

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 3 586 514.52	G 4 078 334.44
	Section d'investissement	B 32 938.19	H 6 238.15
		-	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	I 750 044.97
	Report en section d'investissement (001)	D	J 14 365.47
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D 3 619 452.71	= G+(H+I+J) 4 849 053.03
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	K
	Section d'investissement	F 12 000.00	L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 12 000.00	= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A-C+E 3 586 514.52	= G+I-K 4 828 429.41
	Section d'investissement	= B-D+F 44 938.19	= H+J-L 20 623.62
	TOTAL CUMULE	= A+B-C+D-E+F 3 631 452.71	= G+H+I+J-K+L 4 849 053.03

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art	Libellé	Depenses engagees non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
011	Charges à caractère général		
012	Charges de personnel et frais assimilés		
013	Atténuations de charges		
014	Atténuations de produits		
65	Autres charges de gestion courante		
66	Charges financières		
67	Charges exceptionnelles		
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		
73	Impôts et taxes		
74	Dotations, subventions et participations		
75	Autres produits de gestion courante		
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 12 000.00	L
024	Produits des cessions		
10	Dotations, fonds divers et réserves		
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
18	Compte de liaison : affectation...		
20	Immobilisations incorporelles		
204	Subventions d'équipements versées		
21	Immobilisations corporelles	12 000.00	
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
26	Participations et créances rattachées à des participations		
27	Autres immobilisations financières		
	Total des opérations d'équipement		
	Total des opé. pour compte de tiers		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11) du CGCT.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent (telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11) du CGCT).

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES
II
A2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	6 418 950.44	3 239 315.89			3 159 634.55
012	Charges de personnel et frais assimilés	434 600.00	305 431.36			129 168.64
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	22 500.00	17 598.58			4 901.42
Total des dépenses de gestion courante		6 876 050.44	3 582 345.83			3 293 704.61
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues	40 000.00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		6 916 050.44	3 582 345.83			3 293 704.61
023	Virement à la section d'investissement (2)	33 994.53				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	10 000.00	4 168.69			5 831.31
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		43 994.53	4 168.69			5 831.31
TOTAL		6 960 044.97	3 586 514.52			3 299 535.92
Pour information		(3)				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		94.67			-94.67
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 210 000.00	4 078 289.77			2 131 710.23
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		6 210 000.00	4 078 384.44			2 131 615.56
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur amortissements et provisions (1)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 210 000.00	4 078 384.44			2 131 615.56
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		6 210 000.00	4 078 384.44			2 131 615.56
Pour information		(3)				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		750 044.97				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021; DI 040 = RF 042; RI 040 = DF 042; DI 041 = RI 041; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (insérer le montant reporté).

(4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement (lotissement, ZAC ...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) La comote 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRESII
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000 00	904 18		95 82
204	Subventions d'équipements versées	28 000 00	23 875 68		4 124 32
21	Immobilisations corporelles	33 000 00	8 158 33	12 000 00	12 841 67
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	62 000 00	32 938 19	12 000 00	17 061 81
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation... (6)				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (7)				
	Total des dépenses réelles d'investissement	62 000 00	32 938 19	12 000 00	17 061 81
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL	62 000 00	32 938 19	12 000 00	17 061 81
	Pour information	(3)			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement (sauf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipements versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 800 00	254 00		1 546 00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (8)				
138	Autres subv. d'invest. non transférables				
165	Depôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation... (6)				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières	1 840 00	1 835 46		4 54
024	Produits des cessions				
	Total des recettes financières	3 640 00	2 089 46		1 550 54
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (7)				
	Total des recettes réelles d'investissement	3 640 00	2 089 46		1 550 54
021	Virement de la section de fonctionnement (2)	33 994 53			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)	10 000 00	4 168 69		5 831 31
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	43 994 53	4 168 69		5 831 31
	TOTAL	47 634 53	6 258 15		7 381 85
	Pour information	(3)			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	14 365 47			

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

BI

I - Mandats émis (y compris les restes à réaliser N-1)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 259 315,89		3 259 315,89
012	Charges de personnel et frais assimilés	305 431,36		305 431,36
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	17 598,58		17 598,58
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissements et aux provisions		4 168,69	4 168,69
Dépenses de fonctionnement - Total		3 582 345,83	4 168,69	3 586 514,52

Pour information

D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison affectation... (8)			
	Total des opérations d'équipement			
19	<i>Différences sur réalisations d'immobilisation</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	904,18		904,18
204	Subventions d'équipements versées	23 875,68		23 875,68
21	Immobilisations corporelles (6)	8 158,33		8 158,33
22	Immobilisations reçues en affectation (5)(9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immobilisations (reprises)</i>			
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (7)			
481...	<i>Charges à répartir sur plusieurs</i>			
Dépenses d'investissement - Total		32 938,19		32 938,19

Pour information

D 001 Solde d'exécution négatif reporté de n-1

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

SEY	Compte administratif 2010
-----	------------------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	94.67		94.67
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 078 289.77		4 078 289.77
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions et participations			
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissements et provisions			
79	Transfert de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	4 078 384.44		4 078 384.44
	Pour information			
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1			750 044.97

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	254.00		254.00
13	Subventions d'investissement			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation... (8)			
19	Différences sur réalisations d'immobilisation			
20	Immobilisations incorporelles (Sauf 204)			
204	Subventions d'équipements versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières	1 835.46		1 835.46
28	Amortissements des immobilisations		4 168.69	4 168.69
45...2	Total des opé. pour compte de tiers (7)			
481...	Charges à répartir sur plusieurs			
	Recette d'investissement - Total	2 089.46	4 168.69	6 258.15
	Pour information			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1			14 365.47

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

AI

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2)	6 418 950.44	3 259 315.89			3 159 634.55
60612	Energie - Electricité	2 000.00	1 605.62			394.38
60621	Combustibles	3 000.00	2 789.93			210.07
60631	Fournitures d'entretien	500.00	656.00			-156.00
60632	Fournitures de petit équipement	500.00				500.00
6064	Fournitures administratives	7 000.00	5 465.44			1 534.56
611	Contrats de prestations de services avec des entrepri	25 000.00	32 010.21			-7 010.21
6122	Crédit-baill mobilier	3 000.00	1 815.51			1 184.49
6132	Locations immobilières	23 000.00	20 000.10			2 999.90
61522	Bâtiments		64.58			-64.58
6156	Maintenance	3 500.00	2 657.16			842.84
616	Primes d'assurances	15 000.00	17 016.66			-2 016.66
6182	Documentation générale et technique	1 000.00	63.00			937.00
6184	Versements à des organismes de formation	4 500.00	3 281.80			1 218.20
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	800.00	481.94			318.06
6231	Annonces et insertions	3 000.00	3 717.17			-717.17
6236	Catalogues et imprimés	3 000.00	2 924.22			75.78
6238	Divers	3 000.00				3 000.00
6251	Voyages et déplacements	6 000.00	3 124.64			2 875.36
6256	Missions		514.28			-514.28
6257	Réceptions	2 500.00	1 726.56			773.44
6261	Frais d'affranchissement	6 000.00	6 341.01			-341.01
6262	Frais de télécommunications	3 500.00	2 087.10			1 412.90
6281	Concours divers (cotisations...)	35 000.00	17 516.48			17 483.52
62848	Redevances pour autres prestations de services	6 268 150.44	3 133 456.48			3 134 693.96
012	Charges de personnel et frais assimilés	434 600.00	305 431.36			129 168.64
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	200.00	136.08			63.92
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gest	4 000.00	3 107.54			892.46
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rén		407.42			-407.42
64111	Rémunération principale	70 000.00	49 641.94			20 358.06
64131	Rémunérations	240 000.00	174 896.34			65 103.66
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000.00	40 301.17			29 698.83
6453	Cotisations aux caisses de retraite	40 000.00	30 769.65			9 230.35
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 000.00	5 837.46			4 162.54
64832	Contributions au Fonds de compensation de cessati	400.00	333.76			66.24
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	22 500.00	17 598.58			4 901.42
6531	Indemnités	18 500.00	17 023.18			1 476.82
6532	Frais de mission	3 000.00				3 000.00
6533	Cotisations de retraite	1 000.00	575.40			424.60
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		6 876 050.44	3 582 345.85			3 293 704.61
(a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)						

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

SEY	Compte administratif 2010
-----	------------------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	AI

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)					
67	Charges exceptionnelles (c)					
68	Dotations aux amortissements et aux provisions (d) (3)					
022	Dépenses imprévues (e)	40 000.00				
022	Dépense imprévues	40 000.00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		6 916 050.44	3 582 345.83			3 293 704.61
023	Virement à la section d'investissement	33 994.53				
023	Virement à la section d'investissement	33 994.53				
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (4)(5)(6)	10 000.00	4 168.69			5 831.31
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations	10 000.00	4 168.69			5 831.31
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		43 994.53	4 168.69			5 831.31
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (7)					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		43 994.53	4 168.69			5 831.31
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 960 044.97	3 586 514.52			3 299 535.92

Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	
--	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires conformément au plan de compte appliqué par la commune ou l'établissement.
 (2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
 (3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
 (4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RJ 040.
 (5) Dont 675 et 676.
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
 (7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits Rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		94.67			-94.67
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		94.67			-94.67
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 210 000.00	4 078 289.77			2 131 710.23
70688	Autres prestations de services	6 200 000.00	4 071 825.59			2 128 174.41
70878	Remboursement de frais par d'autres redevables	10 000.00	6 464.18			3 535.82
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)		6 210 000.00	4 078 384.44			2 131 615.56

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Credits ouverts (BP-DM+RAR N-1)	Credits employés (ou restant à employer)			Credits annulés
			Titres émis	Produits Rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)					
78	Reprises sur amortissements et provisions (d) (2)					
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		6 210 000.00	4 078 384.44			2 131 615.56
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections (3)(4)(5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 210 000.00	4 078 384.44			2 131 615.56

Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	750 044.97
--	------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

BI

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
0	Immobilisations incorporelles (sauf opération et 204)	1 000.00	904.18		95.82
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés,	1 000.00	904.18		95.82
04	Subventions d'équipements versées (sauf opération)	28 000.00	23 875.68		4 124.32
20414	Communes	28 000.00			28 000.00
204148	Subventions d'équipement aux organismes publics		23 875.68		-23 875.68
1	Immobilisations corporelles (sauf opération)	33 000.00	8 158.33	12 000.00	12 841.67
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	3 000.00			3 000.00
183	Matériel de bureau et matériel informatique	20 000.00	7 392.03	12 000.00	607.97
184	Mobilier	10 000.00	766.30		9 233.70
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opération)				
3	Immobilisations en cours (sauf opération)				
	Opérations d'équipement n°... (1 ligne par opé) (2)				
	Total des dépenses d'équipement	62 000.00	32 938.19	12 000.00	17 061.81
0	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
6	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation...				
16	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé) (3)				
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	62 000.00	32 938.19	12 000.00	17 061.81

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

SEY	Compte administratif 2010
-----	------------------------------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)(3)				
	Reprises sur autofinancement antérieur				
	Charges transférées (4)				
041	Opérations patrimoniales (5)				
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	62 000.00	32 938.19	12 000.00	17 061.81
--	-----------	-----------	-----------	-----------

Pour information D.001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	
---	--

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Cf. définition du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Dont 192.
(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
3	Subventions d'investissement (sauf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipements versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 800.00	254.00		1 546.00
10222	F.C.T.V.A.	1 800.00	254.00		1 546.00
138	Autres subv. d'invest. non transférables				
18	Compte de liaison : affectation...				
26	Participations et créances rattachées à des participations				
27	Autres immobilisations financières	1 840.00	1 835.46		4.54
27634	Communes	1 840.00			1 840.00
276348	Créances sur collectivités Communes		1 835.46		-1 835.46
2024	Produits des cessions				
	Total des recettes financières	3 640.00	2 089.46		1 550.54
45...2	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé) (2)				
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
	TOTAL DES RECETTES REELLES	3 640.00	2 089.46		1 550.54

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP-DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	Virerement de la section de fonctionnement	33 994.53			
021	Virerement de la section de fonctionnement	33 994.53			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections (2)(3)	10 000.00	4 168.69		5 831.31
2803	Concessions et droits similaires, brevet, licences ...etc	1 000.00	861.12		138.88
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 500.00	588.81		4 911.19
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000.00	2 718.76		281.24
28188	Autres immobilisations corporelles	500.00			500.00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		43 994.53	4 168.69		5 831.31
041	Opérations patrimoniales (4)				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		43 994.53	4 168.69		5 831.31
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		47 634.53	6 258.15		7 381.85

Pour information
R.001 Solde d'exécution positif reporté de N-1

14 365.47

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

A6.1

A6.1 - DETAIL DES DEPENSES

Art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts	Réalisations (mandats émis)	Crédits à annuler
DEPENSES TOTALES (I) = A+B+C+D			I	
HORS CHARGES TRANSFEREES (II) = A+B+C			II	
16	Emprunts et dettes assimilées hors 16449 et 166 (A)			
Autres dépenses financières (sous-total) (B)				
10	Reversement de dotations			
13	Remboursement de subventions			
26	Participations et créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières			
020	Dépenses imprévues (2)			
<i>Transferts entre section = C+D</i>				
<i>Reprises sur autofinancement antérieur : (C)</i>				
<i>Charges transférées (D) = E+F+G</i>				
<i>Travaux en régie (E)</i>				
<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices (F)</i>				
<i>Stocks et en-cours (G)</i>				

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution (3)	CUMUL
Dépenses	I	D001	IV

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Les dépenses imprévues ne donnent pas lieu à l'émission de mandats (chapitre sans réalisation).

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

IV

A6.2

A6.2 - DETAIL DES RECETTES

Art (I)	Libellé (I)	Crédits ouverts	Réalisations (titres émis)	Crédits à annuler
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b+c+d		45 794.53	III 4 422.69	7 377.31
Ressources propres extérieures (a)		1 800.00	254.00	1 546.00
0222	F.C.T.V.A.	1 800.00	254.00	1 546.00
Autres recettes financières (b)				
Transferts entre section (c)		10 000.00	4 168.69	5 831.31
1305	Concessions et droits similaires, brevets, licences, etc	1 000.00	861.12	138.88
18181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 500.00	588.81	4 911.19
23133	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000.00	2 718.76	281.24
73188	Autres immobilisations corporelles	500.00		500.00
021	Virement de la section de fonctionnement (d) (3)	33 994.53		
021	Virement de la section de fonctionnement	33 994.53		

	Op. de l'exercice	Solde d'exécution	Affectation c/1068	CUMUL
Recettes	III 4 422.69	R001 14 365.47	R1068	V 18 788.16

	Déficit (I - III)	Excédent (III - D)	Résultat hors charges transférées = III - II (4)
Solde des opérations financières		4 422.69	+ 4 422.69

	Montants		
Dépenses financières (IV)	IV		
Recettes financières (V)	V		18 788.16
Solde (recettes-dépenses)	VI = V - IV	(4)	+ 18 788.16
Solde net hors créances sur autres collectivités publiques, (c/2763) et charges transférées (D) (5)	VI - c/2763 - D	(4)	+ 18 788.16

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(3) Le virement de la section de fonctionnement ne donne pas lieu à l'émission de mandats (chapitres sans réalisation).
(4) Indiquer le signe algébrique.
(5) Ces créances et charges peuvent être financées par emprunt.

IV - ANNEXE

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12

C1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12

GRADES OU EMPLOIS(1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont TEMPS NON COMPLET
ADMINISTRATIVE:		4.00	4.00	
ATTACHE	A	2.00	2.00	
REDACTEUR	B	1.00	1.00	
ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1RE CLASSE	C	1.00	1.00	
TECHNIQUE		4.00	3.00	1.00
INGENIEUR EN CHEF HORS CLASSE	A	1.00	1.00	
INGENIEUR PRINCIPAL	A	1.00	1.00	
INGENIEUR	A	1.00		
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2ME CLASSE	C	1.00	1.00	1.00
EMPLOIS NON CITES				
TOTAL GENERAL		8.00	7.00	1.00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n°NOR/INT/8/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories A, B ou C

SEY	Compte administratif 2009
-----	------------------------------

IV - ANNEXE	IV
-------------	----

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 31/12	C1
--	----

AGENTS NON TITULAIRES (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (réf indice brut) (3)	CONTRAT (4)
AUTHELET CHAMPOL-ALLENO	A	ADM	466	CDD article 3-1
CHAUVIN	A	TECH	1 015	CDD article 3-1
KONIECZNY	C	TECH	351	CDD article 3-1
TOTAL GENERAL				

1) CATEGORIES : A, B et C

2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH: Technique et informatique (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)

COM : Communication

S : Social (dont aide sociale)

MS : Médico-social

MI : Médico-technique

SP : Sportif

CULT: Culturel (dont enseignement)

ANIM: Animation

RS : Restauration scolaire

ENT : Entretien

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en Euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifié)

3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...), ou pour faire face temporairement à la vacance d'un emploi

3-2 : article 3, 2ème alinéa : besoin saisonnier ou occasionnel

3-3 : article 3, 4ème alinéa : emplois permanents à temps non complet (-31H30) dans les communes de moins de 2000 habitants

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47

110 : article 110

A : autres (préciser)

IV - ANNEXES

IV-

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES
ARRETE ET SIGNATURESD1
D2

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/ (N-1)	Taux appliqués par décision du comité syndical	Variation de taux /N-1	Produit voté par le comité syndical	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation		%	%	%		%
Taxe foncière sur les propriétés bâties		%	%	%		%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties		%	%	%		%
Taxe professionnelle		%	%	%		%
TOTAL		%				%

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

90

Nombre de membres présents

51

Nombre de suffrages exprimés

53

VOTES : Pour

53

Contre

Abstentions

Date de convocation : 4 Février 2011

Présenté par le Président du comité syndical,
A Epone, le 31 mars 2011
Le Président du comité syndical,

Délibéré par le comité syndical réuni en session ordinaire
A Epone, le 31 mars 2011

Les membres du comité syndical,

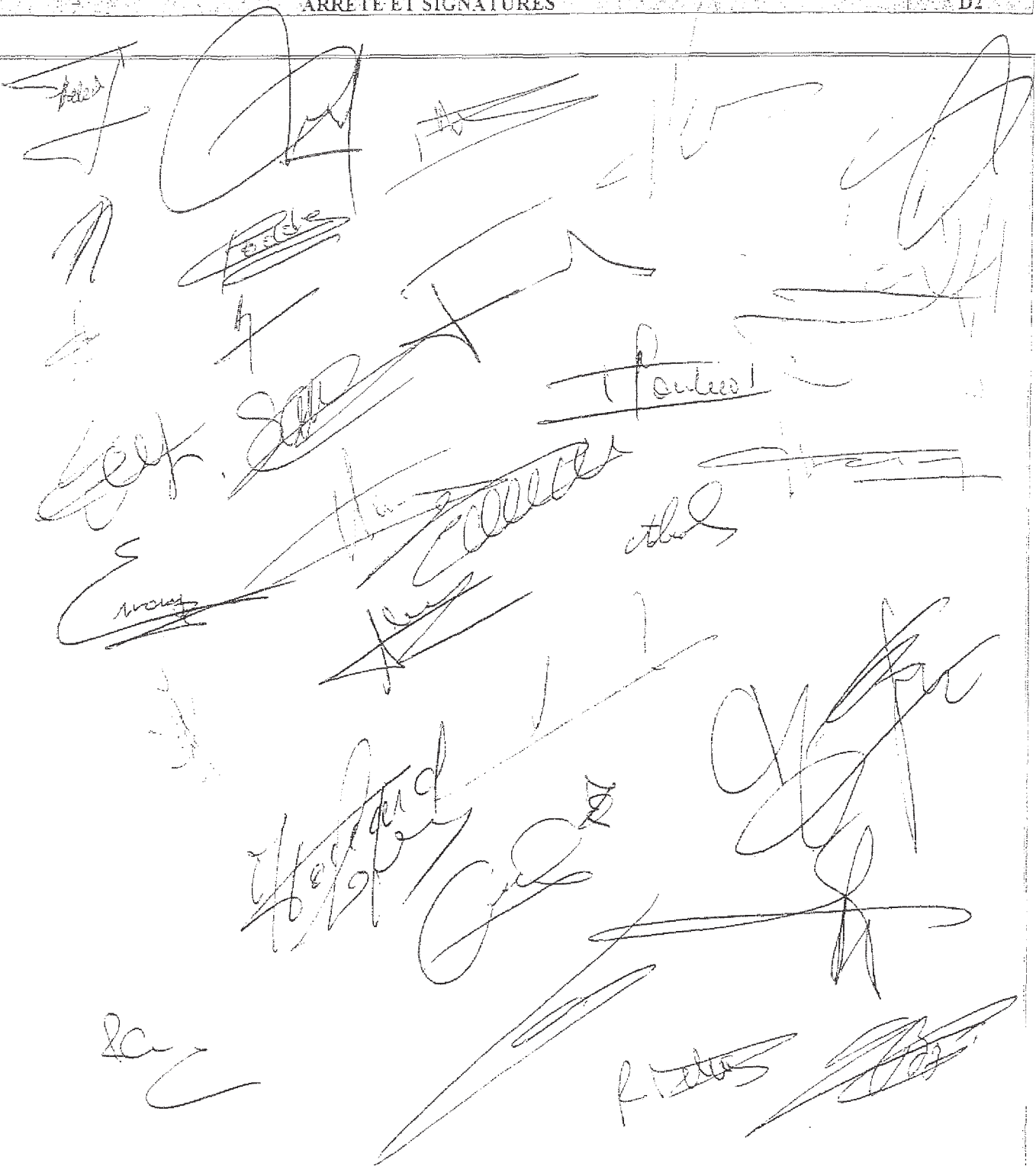
IV - ANNEXES

DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES
ARRETE ET SIGNATURES

IV

D1

D2



Certifié exécutoire par le Président du comité syndical, compte tenu de la transmission sous-préfecture,
le _____ et de la publication le _____

A

le

< SYNDICAT D' ENERGIE DES YVELINES >



L'année 2010
en quelques dates

Les événements climatiques

Le 28 février, l'activité d'ERDF a été mise à l'épreuve par la tempête Xynthia, qui a sérieusement endommagé le réseau électrique dans plusieurs départements.

L'organisation dédiée mise en place par ERDF à travers sa Force d'Intervention Rapide a permis de faire face localement au rétablissement de l'alimentation électrique des usagers privés de courant.

Tarification

Le 1^{er} avril, modification des conditions générales de vente (CGV) du tarif bleu.

Le 1^{er} et 15 août, ajustement du tarif d'acheminement et évolution des tarifs réglementés de vente (TRV).

La vie du contrat

Le 9 septembre, la commune du Tartre Gaudran devient la 196^{ème} commune adhérente au SEY.

Le 14 octobre, un protocole d'accord a été signé entre le SEY et EDF en faveur de l'efficacité énergétique.

Evolutions législatives

7 décembre, promulgation de la Loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité). Cette loi va profondément modifier le marché français de l'électricité, par des dispositions spécifiques de développement de la concurrence et de renforcement de la régulation.

La vie du réseau

Le 26 novembre, les équipes d'ERDF ont terminé le programme d'élimination des transformateurs pollués au PCB.

En 2010, le nombre de raccordements mis en service par ERDF sur le marché des particuliers et des professionnels a globalement augmenté de 12 % (le nb. d'installations photovoltaïques a été multipliées par 3).

La précarité énergétique et la solidarité

Le 14 avril, signature par Emmaüs France et EDF d'une convention pour lutter contre la précarité énergétique sur les territoires où interviennent les structures SOS Familles Emmaüs.

Le 15 avril, renouvellement pour 3 ans du partenariat entre EDF et l'union nationale des Points d'information médiation multiservices (PIMMS).

Le 24 novembre, signature par le Secours Catholique et EDF d'une convention pour développer les actions en matière de médiation sociale et de maîtrise de l'énergie et lutter contre la précarité énergétique.

EDF a renouvelé avec l'ensemble des départements d'Ile de France les Conventions **Fonds de Solidarité Logement** et généralisé son nouveau service **Accompagnement Energie** proposé à tous les clients en difficulté.

Les perspectives 2011

Janvier 2011, baisse du tarif de première nécessité (TPN).

À partir du 1^{er} janvier 2011, mise en place de certaines dispositions de la loi NOME ayant des impacts sur la distribution et la fourniture d'électricité (investissements, taxes locales, suppression de la réfaction sur le raccordement des producteurs).

Les chiffres clés de la concession

1	Installations de production	479
2	Postes-sources	13
3	Postes de transformation HTA / BT	4 860
4	Points de livraison	443 664
5	Réseau moyenne tension HTA (en km)	3 791
6	Réseau basse tension (en km)	4 904



CONCESSION DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ



La continuité de fourniture

L'année 2010 a été marquée par la survenance d'événements climatiques notables. Toutes causes confondues, le temps de coupure moyen ressort, au niveau national, à 119 minutes. Au périmètre de la concession, les résultats sont les suivants :

Temps de coupure toutes causes confondues en min.	Durée moyenne totale annuelle de coupure par client BT, toutes causes confondues (critère B)		
	2009	2010	Variation
Critère B concession	71	56	-20,4%

Coupures sur incidents	Concession	
	2009	2010
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	9	8
Dont réseau aérien	1	1
Dont réseau souterrain	5	5
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	8	8
Dont réseau aérien	1	1
Dont réseau souterrain	3	3
Nombre de coupures sur incident réseau	749	707
Longues (≥ à 3 min.)	749	707
Brèves (de 1s à 3 min.)	234	300

Coupures pour travaux	Concession	
	2009	2010
Nombre de coupures pour travaux	517	625
Nombre sur réseau BT	353	257
Nombre sur réseau HTA	164	368
Temps moyen	12	11

La sécurisation des réseaux

ERDF a poursuivi ses investissements visant à garantir la réalimentation de sites identifiés (accessible au public) en concertation avec les autorités locales, en moins de 12 heures à l'horizon 2015.

Ainsi, en 2010, ERDF a sécurisé la desserte en énergie de 6 lieux de vie sur le territoire du SEY.

- BOISSY SANS AVOIR (salle de loisir).
- JOUARS PONCHARTRAIN (foyer rural)
- NEAUPHLE LE VIEUX (groupe scolaire)
- SAILLY (école)
- BREVAL (salle des fêtes)
- FLINS-SUR-SEINE (gymnase Vassieux)

La prévention des aléas climatiques

En 2010, ERDF a poursuivi son programme d'entretien et de maintenance, notamment l'élagage à proximité des lignes aériennes HTA et BT.

Près de 42 km de réseaux HTA et BT ont ainsi été traités par les agences d'exploitation de Magnanville et de Versailles.

La prévention des dommages aux ouvrages

En 2010, ERDF a maintenu son effort d'information et de sensibilisation des personnels des entreprises de travaux publics. 1500 salariés de 48 entreprises de travaux publics d'Ile de France ont été sensibilisés.

Les 9 entreprises travaillant pour le compte d'ERDF Ile de France Ouest ont fait l'objet d'une évaluation prenant en compte la dimension sécurité.

Le traitement des réponses aux demandes de DR-DICT a été amélioré par une centralisation et une réorganisation du service concerné (96% des demandes traitées dans les 10 jours).

460 chantiers tiers sensibles ont faits l'objet d'une surveillance par 3 personnes employées par des associations.

La situation globale du réseau sur la concession

Au 31 décembre 2010, la situation du patrimoine sur l'ensemble de la concession est la suivante :

Réseau BT (en m)	Concession		
	2009	2010	Variation
Réseau souterrain	3 375 038	3 429 077	1,6%
Réseau torsadé	986 315	962 393	-2,4%
Réseau aérien nu	533 795	512 842	-3,9%
Total réseau BT	4 895 148	4 904 312	0,2%

Réseau HTA (en m)	Concession		
	2009	2010	Variation
Réseau souterrain	3 050 384	3 090 818	132,6%
Réseau torsadé	13 375	13 405	0,2%
Réseau aérien nu	689 235	686 874	-0,3%
Total réseau HTA	3 752 994	3 791 097	101,5%

Postes HTA/BT	Concession		
	2009	2010	Variation
Nombre de postes	4 849	4 860	0,2%

Les travaux en faveur de l'environnement

Afin de réduire les impacts de son activité sur l'environnement, ERDF accorde une attention particulière à l'intégration esthétique d'ouvrages nouvellement réalisés sur le réseau :

% de travaux en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT	Concession	
	2009	2010
En agglomération	100 %	93 %
Hors agglomération	100 %	99 %
En zone classée	100 %	100 %
Total	100 %	94 %

Les ouvrages mis en service en 2010

En 2010, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'ERDF se caractérisent de la manière suivante :

Ouvrages BT mis en service (en m)	Concession	
	2009	2010
Total	35 462	33 487
Dont pour information		
Extension	22 963	23 715
Renouvellement	5 158	4 704
Renforcement	7 394	5 068

Ouvrages HTA mis en service (en m)	Concession	
	2009	2010
Total	42 428	55 796
Dont pour information		
Extension	15 145	28 998
Renouvellement	14 403	15 494
Renforcement	12 880	11 304

Depuis 2008, les investissements totaux d'ERDF ont augmenté de 40 %. La moitié de ces investissements sont utilisés pour raccorder de nouveaux clients et producteurs. L'autre moitié concerne l'amélioration de la qualité de fourniture, la sécurité, l'adaptation du réseau aux charges et le renouvellement des moyens d'exploitation du concessionnaire. Sur la concession, ces investissements ont représentés :

Investissements ERDF (en k€)	2009	2010
Raccordement des utilisateurs et voirie	11 996	10 520
Renforcement des réseaux	2 827	3 769
Sécurité, environnement, obligations réglementaires	3 142	4 115
Qualité de la desserte	5 450	4 149
Moyens d'exploitation et logistique	723	1 441
Total (en k€)	24 138	23 994

Perspectives pour 2011 : ERDF poursuit ses efforts pour améliorer la fourniture et moderniser le réseau. En 2011, un investissement de 700 millions d'euros sera consacré à la qualité de desserte.



Les clients de la concession

Les clients raccordés au réseau de distribution publique d'électricité sont les producteurs, clients en injection et les consommateurs, clients en soutirage.

Les tableaux ci-dessous présentent les consommateurs, qu'ils soient résidentiels, professionnels, entreprises ou collectivités locales, aux tarifs réglementés de vente et les clients sur l'ensemble de la concession :

Total clients aux TRV	2009	2010	Variation
Nombre de clients	415 376	413 799	-0,4%
Energie vendue (kWh)	4 196 017 941	4 339 702 097	3,4%
Recettes en €	334 555 757	364 777 710	9,0%
Dont acheminement (€)	137 471 180	144 809 197	5,3%

Total clients de la concession	2009	2010	Variation
Nombre de clients	442 162	443 664	0,3%
Energie acheminée (kWh)	4 757 148 607	4 850 864 779	2,0%
Recettes (€)	150 250 731	158 984 252	5,8%
d'acheminement			

Les actions en faveur des clients démunis

La démarche d'EDF vis-à-vis des clients vulnérables a pour objectif d'apporter des solutions adaptées et des actions favorisant la réduction du coût de la facture énergétique. En matière de lutte contre la précarité énergétique, l'entreprise finance les Fonds de Solidarité pour le Logement et assure la mise en œuvre du Tarif de Première Nécessité :

Participation EDF au FSL	2009	2010	Variation
Département	195 000	195 000	0,0%

Bénéficiaires du TPN	2009	2010	Variation
Concession	7 603	5 379	-29,3%

Les actions mises en œuvre en 2010

- EDF réaffirme son engagement auprès du Point Service aux Particuliers (PSP) de Trappes (EDF est membre du bureau).
- Dans le cadre du développement de la médiation sociale avec les structures partenaires, EDF a rencontré l'association CFCY à Mantes la Jolie pour un projet de partenariat et siégé au comité de pilotage pour la création de l'association PIMMS des Mureaux.
- Des rencontres et réunions avec les acteurs sociaux des Yvelines concernant la prévention des impayés, les gestes d'économie d'énergie et la promotion des tarifs sociaux ont été menées dans les villes suivantes :
 - ✓ Trappes
 - ✓ Les Mureaux.
 - ✓ Mantes la Jolie

Pour 2011, développement d'actions de sensibilisation auprès du public grâce à une équipe EDF solidarité renforcée.



Les flux financiers de la concession

Les flux financiers relatifs à la concession relèvent de l'article 4 et de l'article 8 du contrat de concession. Ils comprennent les redevances de concession (R1 relative aux frais de fonctionnement et R2 relative aux frais d'investissement du concédant) et la contribution annuelle du concessionnaire aux financements de travaux concourant à l'amélioration esthétique des ouvrages de la concession (article 8). En 2010, ces flux financiers ont été les suivants :

Montants des termes R1 et R2 (en €)	2009	2010	Variation
R1	434 353	440 512	1,4%
R2	1 695 591	2 038 201	20,2%

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages existants sur le territoire de la concession.

Montant de la participation versée en 2010

Montant de la participation (en €)	2009	2010	Variation
Participation Article 8-1 « travaux environnement »	1 772 895	2 186 668	23,3%

A côté des flux financiers propres à la concession, le concessionnaire apporte plusieurs contributions financières à la vie du territoire de la concession.

Ces contributions englobent les différentes formes de fiscalité auxquelles le territoire est soumis, mais peuvent également consister en des participations financières à dimension sociale, environnementale ou culturelle.

Autres contributions (en €)	2009	2010	Variation
Redevance communale d'occupation du domaine public	104 025	124 664	19,8%

Les produits et charge d'acheminement

Produits détaillés en k€	2009	2010
Chiffre d'affaires net	157 602	166 606
Autres produits	17 963	12 664
Total des produits	175 565	179 269

Charges détaillées en k€	2009	2010
Total des charges	148 322	151 326
Contribution à l'équilibre	29 406	24 801

Résultat total en k€	Éléments financiers de la concession acheminement d'énergie	
	2009	2010
Total des produits		
- Total des charges	-2 163	3 142

Les immobilisations concédées

Pour 2010, la synthèse de la valeur des ouvrages concédés et la variation des actifs concédés sont représentées dans les tableaux suivants :

Total des ouvrages concédés (en k€)	2009	2010
Valeur brute comptable	498 196	574 299
Valeur nette comptable	269 911	309 801
Amortissements	228 285	264 498
Provisions constituées	133 670	148 155
Valeur de remplacement	754 972	854 868

Contacts

Interlocuteur ERDF

M. Bernard MOURET

Directeur Territorial Yvelines

Tél : 01 39 63 10 00 Port. : 06 80 18 02 44

E mail : bernard.mouret@erdf-grdf.fr

Ce document est un extrait du compte-rendu annuel d'activité 2010

Interlocuteur EDF

Mme Guillemette LORRAIN

Directrice du Développement Territorial des Yvelines

Tél : 01 45 19 85 07 Port. : 06 07 42 28 34

E mail : guillemette.lorrain@edf.fr

ERDF - Electricité Réseau Distribution France

Tour Winterthur

92085 Paris La Défense cedex

www.erdfdistribution.fr

ERDF - SA a directoire et a conseil de surveillance au capital de 270 037 000 euros - R.C.S. Nanterre 444 608 442

EDF

22-30, avenue de Wagram

75382 Paris Cedex 08

www.edf.fr

EDF - SA au capital de 911 085 545 euros
R.C.S. Paris 552 081 317